

CA\_DEL230404\_1

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des  
délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 12 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;  
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;  
Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame  
Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ;  
Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

**COMPTE DE GESTION 2022**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Il retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du Comptable public.

Après s'être fait présenter ;

- Le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- Les titres définitifs des créances à recouvrer,
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- Les bordereaux de titres de recettes,

- Les bordereaux de mandats,
- Le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

### **Balance des opérations de l'exercice :**

#### Section de fonctionnement

- Dépenses	983 527,38 €
- Recettes	883 484,63 €
- Résultat de l'exercice 2022	155 083,92 €
- Résultat 2021 reporté	255 126, 67 €
- Résultat cumulé de clôture 2022	410 210, 59 €

#### Section d'investissement

- Dépenses	0 €
- Recettes	6 147, 37 €
- résultat de l'exercice 2022	52 645, 27 €
- Résultat 2021 reporté	46 497, 90 €
- Résultat cumulé de clôture 2022	99 143, 17 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats de notre compte administratif de l'exercice 2021.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
12 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022 ;
  
- **DE DÉCLARER** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le président du CCAS,  
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance  
Isabelle DREVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA\_DEL230404\_2

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Madame BATUT  
**Présents :** 11 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

**COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

**Monsieur le président ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, monsieur Boudjellaba propose de désigner madame Batut comme présidente de séance. Le conseil d'administration la nomme à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Le compte administratif constitue le document comptable, par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire. Il doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

En 2022, les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **983 527,38** euros contre **602 767,08** euros en 2021.

Au niveau de l'investissement, les dépenses d'équipement représentent un total de **0** euros contre **0** euros en 2021.

Il est proposé au conseil d'administration de donner acte à monsieur le président de la présentation faite du compte administratif 2022, lequel peut se résumer ainsi :

### **Section de fonctionnement**

- Dépenses	983 527, 38 €
- Recettes	883 484, 63 €
- Résultat de l'exercice 2022	155 083, 92 €
- Résultat 2021 reporté	255 126, 67 €
- Résultat cumulé de clôture 2022	410 210, 59 €

### **Section d'investissement**

- Dépenses	0 €
- Recettes	52 645, 27 €
- Résultat de l'exercice 2022	52 645, 27 €
- Résultat 2021 reporté	46 497, 90 €
- Résultat cumulé de clôture 2021	99 143, 17 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
11 VOIX POUR**

## DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2022 du CCAS

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Isabelle DREVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus -  
CCAS DEGIVORS (1)**

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

**M 14**

**Compte administratif  
voté par nature**

**BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)**

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

## III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

## IV - Annexes (6)

### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	19
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	23
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	35
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	46
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	47

- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Actions de formation des élus	51
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

**D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures**

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	52

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE  
69091CCAS DE GIVORS  
CCAS DE GIVORS

## I – INFORMATIONS GENERALES

## INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

I

A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	20789
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	44
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
METROPOLE DE LYON	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
1200.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	56.05	1.00
2	Produit des impositions directes/population	0.00	1.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	44.05	1.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.96	1.00
5	Encours de dette/population	0.00	1.00
6	DGF/population	34.68	1.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	51.12	1.00
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	127.23	1.00
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	2.18	1.00
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	1.00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****POUR MEMOIRE(1)**

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
    - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III - Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

- budgétaires (délibération n° ..... du ..... ).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE



#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	983 527,38	G	883 484,63
	Section d'investissement	B	0,00	H	6 147,37
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	255 126,67 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	46 497,90 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>983 527,38</b>	= G+H+I+J	<b>1 191 256,57</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>0,00</b>	= K+L	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	983 527,38	= G+I+K	1 138 611,30
	Section d'investissement	= B+D+F	0,00	= H+J+L	52 645,27
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>983 527,38</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>1 191 256,57</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	0,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	Dépenses non mandatées	Restes à réaliser
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	408 071,10	239 980,68	61 887,66	0,00	106 202,76
012	Charges de personnel, frais assimilés	595 655,00	575 122,95	0,00	0,00	20 532,05
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	144 000,00	99 358,27	0,00	0,00	44 641,73
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 147 726,10</b>	<b>914 461,90</b>	<b>61 887,66</b>	<b>0,00</b>	<b>171 376,54</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	1 456,82	0,00	0,00	4 543,18
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	11 400,57				
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 165 126,67</b>	<b>915 918,72</b>	<b>61 887,66</b>	<b>0,00</b>	<b>187 320,29</b>
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	5 800,00	5 721,00			79,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 721,00</b>			<b>79,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 170 926,67</b>	<b>921 639,72</b>	<b>61 887,66</b>	<b>0,00</b>	<b>187 399,29</b>
<b>Pour information</b>						
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<sup>(3)</sup> 0,00				

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	4 594,00	0,00	0,00	-4 594,00
70	Produits services, domaine et ventes div	194 800,00	202 980,43	0,00	0,00	-8 180,43
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	721 000,00	674 000,00	0,00	0,00	47 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,73	0,00	0,00	-1,73
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>915 800,00</b>	<b>881 576,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 223,84</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 908,47	0,00	0,00	-1 908,47
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>915 800,00</b>	<b>883 484,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 315,37</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>915 800,00</b>	<b>883 484,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 315,37</b>
<b>Pour information</b>						
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<sup>(3)</sup> 255 126,67				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	32 297,90			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>32 297,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 297,90</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>52 297,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 297,90</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>52 297,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>52 297,90</b>
	<b>Pour information</b>	(2) <b>0,00</b>			
	<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	426,37	0,00	-426,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immo.	0,00		0,00	
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>426,37</b>	<b>0,00</b>	<b>-426,37</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>426,37</b>	<b>0,00</b>	<b>-426,37</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	5 800,00	5 721,00		79,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>5 800,00</b>	<b>5 721,00</b>		<b>79,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>5 800,00</b>	<b>6 147,37</b>	<b>0,00</b>	<b>-347,37</b>



Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
	<b>Pour information</b> <b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>	(2) <b>46 497,90</b>	

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET



#### 1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	301 868,34		301 868,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	575 122,95		575 122,95
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	99 358,27		99 358,27
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 456,82	0,00	1 456,82
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	5 721,00	5 721,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>977 806,38</b>	<b>5 721,00</b>	<b>983 527,38</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Pour information</b>				<b>0,00</b>
<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>				<b>0,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE DU BUDGET

#### 2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 594,00		4 594,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	202 980,43		202 980,43
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	674 000,00		674 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1,73	0,00	1,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 908,47	0,00	1 908,47
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>883 484,63</b>	<b>0,00</b>	<b>883 484,63</b>
<b>Pour information</b>				<b>255 126,67</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	426,37	0,00	426,37
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		5 721,00	5 721,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>426,37</b>	<b>5 721,00</b>	<b>6 147,37</b>
<b>Pour information</b>				<b>46 497,90</b>
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENS

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>408 071,10</b>	<b>239 980,68</b>	<b>61 887,66</b>	<b>0,00</b>	<b>106 202,76</b>
60228	Autres fournitures consommables	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
604	Achats d'études, prestations de services	296 302,10	201 026,53	24 838,03	0,00	70 437,54
60623	Alimentation	30 600,00	1 084,47	30 016,75	0,00	-501,22
60628	Autres fournitures non stockées	5 000,00	270,63	250,00	0,00	4 479,37
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00	207,97	0,00	292,03
60632	Fournitures de petit équipement	2 900,00	1 554,06	66,00	0,00	1 279,94
60636	Vêtements de travail	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6068	Autres matières et fournitures	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	16 499,00	9 239,50	1 050,00	0,00	6 209,50
6135	Locations mobilières	25 000,00	1 680,74	2 744,11	0,00	20 575,15
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	337,14	0,00	0,00	1 662,86
6182	Documentation générale et technique	150,00	152,00	0,00	0,00	-2,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	300,00	112,20	0,00	-412,20
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238	Divers	3 600,00	5 666,02	1 849,00	0,00	-3 915,02
6247	Transports collectifs	7 500,00	7 411,10	0,00	0,00	88,90
6251	Voyages et déplacements	220,00	807,20	0,00	0,00	-587,20
6257	Réceptions	3 000,00	660,00	0,00	0,00	2 340,00
6262	Frais de télécommunications	1 300,00	664,40	753,60	0,00	-118,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	123,09	0,00	0,00	-23,09
6281	Concours divers (cotisations)	8 200,00	9 003,80	0,00	0,00	-803,80
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>595 655,00</b>	<b>575 122,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 532,05</b>
6331	Versement mobilité	6 604,00	6 488,00	0,00	0,00	116,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	463,00	336,00	0,00	0,00	127,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 649,00	7 123,88	0,00	0,00	525,12
64111	Rémunération principale titulaires	197 733,00	231 897,70	0,00	0,00	-34 164,70
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	13 597,00	8 785,74	0,00	0,00	4 811,26
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	400,00	400,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	45 739,00	58 649,07	0,00	0,00	-12 910,07
64131	Rémunérations non tit.	135 933,00	87 147,14	0,00	0,00	48 785,86
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	1 100,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	24 744,00	15 959,53	0,00	0,00	8 784,47
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	2 048,36	0,00	0,00	-2 048,36
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	79 426,00	67 269,00	0,00	0,00	12 157,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	69 655,00	78 732,11	0,00	0,00	-9 077,11
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 450,00	4 049,00	0,00	0,00	2 401,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00	3 826,11	0,00	0,00	173,89
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	778,00	923,02	0,00	0,00	-145,02
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	384,00	388,29	0,00	0,00	-4,29
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>144 000,00</b>	<b>99 358,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 641,73</b>
6542	Créances éteintes	0,00	509,30	0,00	0,00	-509,30
6561	Secours d'urgence	10 000,00	3 097,15	0,00	0,00	6 902,85
6562	Aides	14 000,00	10 653,03	0,00	0,00	3 346,97
6568	Autres secours	30 000,00	13 367,62	0,00	0,00	16 632,38
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	90 000,00	71 730,00	0,00	0,00	18 270,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,17	0,00	0,00	-1,17
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'él</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>1 147 726,10</b>	<b>914 461,90</b>	<b>61 887,66</b>	<b>0,00</b>	<b>171 376,54</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>6 000,00</b>	<b>1 456,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 543,18</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	5 000,00	260,50	0,00	0,00	4 739,50
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	12,00	0,00	0,00	-12,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 184,32	0,00	0,00	-184,32
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>11 400,57</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>1 165 126,67</b>	<b>915 918,72</b>	<b>61 887,66</b>	<b>0,00</b>	<b>187 320,29</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			
			Mandats émis	Chap. rattachées	Restes à reporter au 31/12	Crédits annulés
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	5 800,00	5 721,00			79,00
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	5 800,00	5 721,00			79,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 721,00</b>			<b>79,00</b>
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>5 800,00</b>	<b>5 721,00</b>			<b>79,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 170 926,67</b>	<b>921 639,72</b>	<b>61 887,66</b>	<b>0,00</b>	<b>187 399,29</b>
<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>0,00</b>				

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	4 594,00	0,00	0,00	-4 594,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	3 094,00	0,00	0,00	-3 094,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	1 500,00	0,00	0,00	-1 500,00
70	Produits services, domaine et ventes div	194 800,00	202 980,43	0,00	0,00	-8 180,43
7031	Concessions et redevances funéraires	16 000,00	7 847,10	0,00	0,00	8 152,90
706	Prestations de services	178 800,00	195 133,33	0,00	0,00	-16 333,33
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	721 000,00	674 000,00	0,00	0,00	47 000,00
74718	Autres participations Etat	121 000,00	74 000,00	0,00	0,00	47 000,00
7474	Participat° Communes	600 000,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,73	0,00	0,00	-1,73
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1,73	0,00	0,00	-1,73
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013</b>		<b>915 800,00</b>	<b>881 576,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 223,84</b>
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	1 908,47	0,00	0,00	-1 908,47
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 743,47	0,00	0,00	-1 743,47
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	165,00	0,00	0,00	-165,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d</b>		<b>915 800,00</b>	<b>883 484,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 315,37</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>915 800,00</b>	<b>883 484,63</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 315,37</b>
<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>		<b>255 126,67</b>				

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## III – VOTE DU BUDGET

## SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
2184	Mobilier	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		20 000,00	0,00	0,00	20 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	32 297,90			
Total des dépenses financières		32 297,90	0,00	0,00	32 297,90
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		52 297,90	0,00	0,00	52 297,90
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		52 297,90	0,00	0,00	52 297,90
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

### III – VOTE DU BUDGET

#### SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	426,37	0,00	-426,37
10222	FCTVA	0,00	426,37	0,00	-426,37
138	Autres subvent <sup>o</sup> invest non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>o</sup> BA	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>o</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'imm.o.	0,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		0,00	426,37	0,00	-426,37
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		0,00	426,37	0,00	-426,37
021	Virement de la sect <sup>o</sup> de fonctionnement	0,00			
040	Opérat <sup>o</sup> ordre transfert entre sections (3) (4)	5 800,00	5 721,00		79,00
28182	Matériel de transport	0,00	4 068,00		-4 068,00
28184	Mobilier	0,00	1 512,00		-1 512,00
28188	Autres immo. corporelles	5 800,00	141,00		5 659,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		5 800,00	5 721,00		79,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		5 800,00	5 721,00		79,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		5 800,00	6 147,37	0,00	-347,37
<b>Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>		46 497,90			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**III – VOTE DU BUDGET****DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN**

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE

Cet état ne contient pas d'information.

## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEM

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)</b>					
Dépenses réelles	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0
- Opérations financières	0				0
Dépenses d'ordre	0				0
Solde d'exécution reporté de N-1	0				0
<b>Total dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes</b>	<b>52 219</b>	<b>426</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 645</b>
<b>Solde d'investissement</b>	<b>52 219</b>	<b>426</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 645</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>					
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR investissement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)</b>					
<b>Total dépenses</b>	<b>5 721</b>	<b>334 417</b>	<b>307 122</b>	<b>336 267</b>	<b>983 527</b>
<b>Total recettes</b>	<b>255 127</b>	<b>613 763</b>	<b>76 103</b>	<b>193 618</b>	<b>1 138 611</b>
<b>Solde de fonctionnement</b>	<b>249 406</b>	<b>279 346</b>	<b>-231 019</b>	<b>-142 649</b>	<b>155 084</b>
<b>RESTES A REALISER au 31/12/N</b>					
<b>Total RAR dépenses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total RAR recettes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>SOLDE RAR fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

## IV – ANNEXES

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interventions sociales	6 Famille	TOTAL
<b>INVESTISSEMENT</b>						
<b>DEPENSES</b>						
<b>Total dépenses d'investissement</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses réelles		0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		0	0	0	0	0

<b>RECETTES</b>						
<b>Total recettes d'investissement</b>		<b>52 219</b>	<b>426</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 645</b>
Recettes réelles		0	426	0	0	426
010	Stocks	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	426	0	0	426
10222	FCTVA	0	426	0	0	426
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° BA	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		5 721	0	0	0	5 721
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 721	0	0	0	5 721
28182	Matériel de transport	4 068	0	0	0	4 068
28184	Mobilier	1 512	0	0	0	1 512
28188	Autres immo. corporelles	141	0	0	0	141
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0
001 Solde d'exécution reporté de N-1		46 498	0	0	0	46 498

## FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>						
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>5 721</b>	<b>334 417</b>	<b>307 122</b>	<b>336 267</b>	<b>983 527</b>

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Intervenances sociales	Publié le 07/04/2023	TOTAL
Dépenses réelles		0	334 417	307 122	336 267	977 806
011	Charges à caractère général	0	38 147	32 559	231 163	301 868
604	Achats d'études, prestations de services	0	19 046	24 357	182 462	225 865
60623	Alimentation	0	0	463	30 638	31 101
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	96	425	521
60631	Fournitures d'entretien	0	0	0	208	208
60632	Fournitures de petit équipement	0	0	0	1 620	1 620
6068	Autres matières et fournitures	0	0	0	0	0
611	Contrats de prestations de services	0	723	6 343	3 224	10 290
6135	Locations mobilières	0	0	0	4 425	4 425
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	0	0	337	337
6182	Documentation générale et technique	0	152	0	0	152
6184	Versements à des organismes de formation	0	0	412	0	412
6238	Divers	0	7 515	0	0	7 515
6247	Transports collectifs	0	0	247	7 164	7 411
6251	Voyages et déplacements	0	276	531	0	807
6257	Réceptions	0	0	0	660	660
6262	Frais de télécommunications	0	1 308	110	0	1 418
627	Services bancaires et assimilés	0	123	0	0	123
6281	Concours divers (cotisations)	0	9 004	0	0	9 004
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	222 634	247 446	105 043	575 123
6331	Versement mobilité	0	2 321	2 912	1 255	6 488
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	119	152	65	336
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	2 524	3 217	1 383	7 124
64111	Rémunération principale titulaires	0	117 080	74 227	40 591	231 898
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	5 910	2 470	405	8 786
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	100	200	100	400
64118	Autres indemnités titulaires	0	31 433	19 335	7 880	58 649
64131	Rémunérations non tit.	0	0	66 572	20 575	87 147
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	0	900	200	1 100
64138	Autres indemnités non tit.	0	0	12 133	3 826	15 960
64171	Apprentis - rémunérations	0	2 048	0	0	2 048
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	18 553	34 942	13 774	67 269
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	37 864	27 031	13 838	78 732
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	0	3 061	988	4 049
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0	3 826	0	0	3 826
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0	466	295	162	923
6478	Autres charges sociales diverses	0	388	0	0	388
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	72 240	27 118	0	99 358
6542	Créances éteintes	0	509	0	0	509
6561	Secours d'urgence	0	0	3 097	0	3 097
6562	Aides	0	0	10 653	0	10 653
6568	Autres secours	0	0	13 368	0	13 368
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	0	71 730	0	0	71 730
658	Charges diverses de gestion courante	0	1	0	0	1
656	Frais de fonctionnement des groupes d'ét	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	1 395	0	62	1 457
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0	261	0	0	261
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0	0	0	12	12
678	Autres charges exceptionnelles	0	1 135	0	50	1 184
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		5 721	0	0	0	5 721
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 721	0	0	0	5 721
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	5 721	0	0	0	5 721
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0

RECETTES

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux	5 Interven- tions sociales	6 Mises en œuvre	7 TOTAL
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>255 127</b>	<b>613 763</b>	<b>76 103</b>	<b>193 618</b>	<b>1 138 611</b>
Recettes réelles		0	613 763	76 103	193 618	883 485
013	Atténuations de charges	0	4 594	0	0	4 594
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	3 094	0	0	3 094
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0	1 500	0	0	1 500
70	Produits services, domaine et ventes div	0	7 847	1 515	193 618	202 980
7031	Concessions et redevances funéraires	0	7 847	0	0	7 847
706	Prestations de services	0	0	1 515	193 618	195 133
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	600 000	74 000	0	674 000
74718	Autres participations Etat	0	0	74 000	0	74 000
7474	Participat° Communes	0	600 000	0	0	600 000
75	Autres produits de gestion courante	0	2	0	0	2
758	Produits divers de gestion courante	0	2	0	0	2
76	Produits financiers	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	1 320	588	0	1 908
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0	1 320	423	0	1 743
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	0	165	0	165
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
002 Excédent de fonctionnement reporté		255 127	0	0	0	255 127

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

## IV – ANNEXES

## ELEMENTS DU BILAN

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

## FONCTION 0 – Services généraux

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
	<b>DEPENSES</b>	<b>5 721,00</b>	<b>334 416,67</b>	<b>340 137,67</b>
	<b>Réalisations</b>	<b>5 721,00</b>	<b>334 416,67</b>	<b>340 137,67</b>
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>38 146,95</b>	<b>38 146,95</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	19 046,24	19 046,24
611	Contrats de prestations de services	0,00	722,50	722,50
6182	Documentation générale et technique	0,00	152,00	152,00
6238	Divers	0,00	7 515,02	7 515,02
6251	Voyages et déplacements	0,00	276,30	276,30
6262	Frais de télécommunications	0,00	1 308,00	1 308,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	123,09	123,09
6281	Concours divers (colisations)	0,00	9 003,80	9 003,80
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>222 633,93</b>	<b>222 633,93</b>
6331	Versement mobilité	0,00	2 320,81	2 320,81
6332	Colisations versées au F.N.A.L.	0,00	119,43	119,43
6336	Colisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 523,96	2 523,96
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	117 080,14	117 080,14
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	5 910,43	5 910,43
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	0,00	100,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	31 433,47	31 433,47
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	2 048,36	2 048,36
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	18 553,42	18 553,42
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	37 863,77	37 863,77
6455	Colisations pour assurance du personnel	0,00	3 826,11	3 826,11
6458	Cois. aux autres organismes sociaux	0,00	465,74	465,74
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	388,29	388,29
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>5 721,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 721,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorporelles et corpo	5 721,00	0,00	5 721,00
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>72 240,47</b>	<b>72 240,47</b>
6542	Créances éteintes	0,00	509,30	509,30
6574	Subv. fonct. Assoc., personnes privées	0,00	71 730,00	71 730,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1,17	1,17
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'él</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>1 395,32</b>	<b>1 395,32</b>
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	260,50	260,50

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	1	
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>255 126,67</b>	<b>613 762,83</b>	<b>868 889,50</b>
Réalizations		255 126,67	613 762,83	868 889,50
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>255 126,67</b>	<b>0,00</b>	<b>255 126,67</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>4 594,00</b>	<b>4 594,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	3 094,00	3 094,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	1 500,00	1 500,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>0,00</b>	<b>7 847,10</b>	<b>7 847,10</b>
7031	Concessions et redevances funéraires	0,00	7 847,10	7 847,10
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>
7474	Participat° Communes	0,00	600 000,00	600 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>1,73</b>	<b>1,73</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1,73	1,73
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>1 320,00</b>	<b>1 320,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	1 320,00	1 320,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (3)</b>		<b>249 405,67</b>	<b>279 346,16</b>	<b>528 751,83</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

## FONCTION 5 – Interventions sociales

(2)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
<b>DEPENSES</b>		0,00	128 143,49	178 978,88	0,00	307 122,37
Réalizations		0,00	128 143,49	178 978,88	0,00	307 122,37
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	0,00	10 944,61	21 613,93	0,00	32 558,54
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	9 869,50	14 487,27	0,00	24 356,77
60623	Alimentation	0,00	244,80	218,25	0,00	463,05
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	-3,79	99,51	0,00	95,72
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	6 343,00	0,00	6 343,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	412,20	0,00	0,00	412,20
6247	Transports collectifs	0,00	246,88	0,00	0,00	246,88
6251	Voyages et déplacements	0,00	175,00	355,90	0,00	530,90
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	110,00	0,00	110,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	0,00	112 162,57	135 283,46	0,00	247 446,03
6331	Versement mobilité	0,00	1 451,09	1 460,88	0,00	2 911,97
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	76,16	75,51	0,00	151,67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	1 608,77	1 608,17	0,00	3 216,94
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	74 226,89	0,00	74 226,89
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	2 470,09	0,00	2 470,09
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	200,00	0,00	200,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	19 335,30	0,00	19 335,30
64131	Rémunérations non tit.	0,00	66 571,79	0,00	0,00	66 571,79
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	900,00	0,00	0,00	900,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	12 133,22	0,00	0,00	12 133,22
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	23 268,06	11 673,67	0,00	34 941,73
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	3 092,77	23 937,79	0,00	27 030,56
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	3 060,71	0,00	0,00	3 060,71
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	295,16	0,00	295,16
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 52				Autres services	
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 036,31	22 081,49	0,00	27 117,80	
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	3 097,15	0,00	3 097,15	
6562	Aides	0,00	5 036,31	5 616,72	0,00	10 653,03	
6568	Autres secours	0,00	0,00	13 367,62	0,00	13 367,62	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		0,00	70 208,47	5 895,00	0,00	76 103,47	
Réalizations		0,00	70 208,47	5 895,00	0,00	76 103,47	
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	1 515,00	0,00	1 515,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 515,00	0,00	1 515,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	70 000,00	4 000,00	0,00	74 000,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	70 000,00	4 000,00	0,00	74 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	208,47	380,00	0,00	588,47	
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	43,47	380,00	0,00	423,47	
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	165,00	0,00	0,00	165,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	-57 935,02	-173 083,88	0,00	-231 018,90	

(2)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 521							
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'él</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 521							
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5214 Etablissements	5215 Services	5216 Autres
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>SOLDE (2)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 523							Aide sociale légale	Actions d'insertion	Autres
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes					
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(2)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
<b>DEPENSES</b>				
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'él	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>				
Réalizations		0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	Services
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

## FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65	Total
<b>DEPENSES</b>		<b>336 267,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>336 267,34</b>
Réalizations		336 267,34	0,00	0,00	0,00	336 267,34
<b>002</b>	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>231 162,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>231 162,85</b>
604	Achats d'études, prestations de services	182 461,55	0,00	0,00	0,00	182 461,55
60623	Alimentation	30 638,17	0,00	0,00	0,00	30 638,17
60628	Autres fournitures non stockées	424,91	0,00	0,00	0,00	424,91
60631	Fournitures d'entretien	207,97	0,00	0,00	0,00	207,97
60632	Fournitures de petit équipement	1 620,06	0,00	0,00	0,00	1 620,06
6068	Autres matières et fournitures	-0,02	0,00	0,00	0,00	-0,02
611	Contrats de prestations de services	3 224,00	0,00	0,00	0,00	3 224,00
6135	Locations mobilières	4 424,85	0,00	0,00	0,00	4 424,85
61558	Entretien autres biens mobiliers	337,14	0,00	0,00	0,00	337,14
6247	Transports collectifs	7 164,22	0,00	0,00	0,00	7 164,22
6257	Réceptions	660,00	0,00	0,00	0,00	660,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>105 042,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 042,99</b>
6331	Versement mobilité	1 255,22	0,00	0,00	0,00	1 255,22
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	64,90	0,00	0,00	0,00	64,90
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 382,98	0,00	0,00	0,00	1 382,98
64111	Rémunération principale titulaires	40 590,67	0,00	0,00	0,00	40 590,67
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	405,22	0,00	0,00	0,00	405,22
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
64118	Autres indemnités titulaires	7 880,30	0,00	0,00	0,00	7 880,30
64131	Rémunérations non tit.	20 575,35	0,00	0,00	0,00	20 575,35
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 826,31	0,00	0,00	0,00	3 826,31
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	13 773,85	0,00	0,00	0,00	13 773,85
6453	Cotisations aux caisses de retraites	13 837,78	0,00	0,00	0,00	13 837,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	988,29	0,00	0,00	0,00	988,29
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	162,12	0,00	0,00	0,00	162,12
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'él</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>61,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>61,50</b>

(2)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65	
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	12,00	0,00	0,00	0,00	12,00
678	Autres charges exceptionnelles	49,50	0,00	0,00	0,00	49,50
68	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>193 618,33</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>193 618,33</b>
Réalizations		193 618,33	0,00	0,00	0,00	193 618,33
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	193 618,33	0,00	0,00	0,00	193 618,33
706	Prestations de services	193 618,33	0,00	0,00	0,00	193 618,33
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>-142 649,01</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-142 649,01</b>

(2)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>25 164,58</b>	<b>311 102,76</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	25 164,58	311 102,76	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	<b>Charges à caractère général</b>	<b>0,00</b>	<b>25 115,08</b>	<b>206 047,77</b>	<b>0,00</b>
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	23 042,16	159 419,39	0,00
60623	Alimentation	0,00	376,17	30 262,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	174,91	250,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	207,97	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	976,73	643,33	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	-0,02	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 224,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	4 424,85	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	337,14	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	7 164,22	0,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	660,00	0,00
012	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>105 042,99</b>	<b>0,00</b>
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	1 255,22	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	64,90	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	1 382,98	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	40 590,67	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	Services	Autres
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	405,22	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	100,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	7 880,30	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	20 575,35	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	200,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	3 826,31	0,00
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	13 773,85	0,00
6453	Colisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	13 837,78	0,00
6454	Colisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	988,29	0,00
6458	Colis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	162,12	0,00
014	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
656	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'él</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
67	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>49,50</b>	<b>12,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	12,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	49,50	0,00	0,00
68	<b>Dot. aux amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>19 544,70</b>	<b>174 073,63</b>	<b>0,00</b>
Réalizations		0,00	19 544,70	174 073,63	0,00
002	<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>0,00</b>	<b>19 544,70</b>	<b>174 073,63</b>	<b>0,00</b>
706	Prestations de services	0,00	19 544,70	174 073,63	0,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
74	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
76	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
78	<b>Reprise sur amortissements et provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>-5 619,88</b>	<b>-137 029,13</b>	<b>0,00</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

## FONCTION 0 – Services généraux

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		52 218,90	426,37	52 645,27
Réalizations		52 218,90	426,37	52 645,27
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	46 497,90	0,00	46 497,90
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 721,00	0,00	5 721,00
28182	Matériel de transport	4 068,00	0,00	4 068,00
28184	Mobilier	1 512,00	0,00	1 512,00
28188	Autres immo. corporelles	141,00	0,00	141,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	426,37	426,37
10222	FCTVA	0,00	426,37	426,37

Envoyé en préfecture le 07/04/2023  
 Reçu en préfecture le 07/04/2023  
 Publié le 07/04/2023 Total   
 ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>52 218,90</b>	<b>426,37</b>	<b>52 645,27</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 5 – Interventions sociales

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Total
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté	524 Autres services	
<b>DEPENSES (2)</b>						
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>						
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 52				Autres services	
		521 Services pour handicapés et inadaptés	522 Actions pour l'enfance et l'adolescence	523 Actions pour les personnes en difficulté			
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1)	Libellé	Sous-fonction 521				Sous-fonction 522			
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5221 Etablissements	5222 Services	5223 Autres
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 521							
		5210 Services Communs	5211 Etablissements	5212 Services (de maintien à domicile)	5213 Autres	5220 Services communs	5214 Etablissements	5215 Services	5216 Autres
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 523							
		5230 Services communs	5231 Etablissements	5232 Services	5233 Logement social	5234 Aides aux personnes	5235 Aide sociale légale	5236 Actions d'insertion	5238 Autres
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 524		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	5242 Services
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction		
		5240 Services communs	5241 Etablissements	Services
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 201 et 252). Les lignes reports ne sont pas ventilables et apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023  
Reçu en préfecture le 07/04/2023  
Publié le 07/04/2023  
ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

## FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres	Total
<b>DEPENSES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect <sup>e</sup> d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>e</sup> BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat <sup>e</sup> et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect <sup>e</sup> d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat <sup>e</sup> ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat <sup>e</sup> BA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Autres		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	612 Services	613 Autres
<b>DEPENSES (2)</b>					
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES (2)</b>					
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 61			
		610 Services communs	611 Etablissements	Services	Autres
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° BA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>SOLDE (2)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



## IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN  
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

## A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 610.00 €			1996-12-11
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2158-Autres install. matériels outillages techni	15	11/12/1996
L	2182-Matériel transport	10	11/12/1996
L	2183-Matériel bureau et informatique	10	11/12/1996
L	218301-MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/1996
L	218302-Matériel de bureau CCAS	5	11/12/1996
L	218303-Matériel informatique CCAS	5	11/12/1996
L	2184-Mobilier	10	11/12/1996
L	218801-Matériels classiques CCAS	10	11/12/1996
L	218802-Coffre fort CCAS	30	11/12/1996



## IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS**

B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS  
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>Personnes de droit privé</b>		
<u>Associations</u>		
ADAPEI DU RHONE ADAPEI 69 METROPOLE DE LYON ET R	400,00	
ASS VIE LIBRE GIVORS MAISON DES ASSOCIATIONS	200,00	
ASSO NAT PREVENTION ALCOOL ADDIC ANPAA 69	26 250,00	
CASC DE GIVORS	3 000,00	
CROIX ROUGE FRANCAISE UNITE LOCALE DE L OUEST LYONNAIS	500,00	
HESTIA AIDE ET SOINS SSIAD DE GIVORS - GRIGNY	25 000,00	
LA MAIN SUR LE COEUR GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE	2 000,00	
LE MAS	8 000,00	
LES RESTAURANTS DU COEUR RHONE RELAIS DU COEUR RHONE	2 000,00	
PASSERELLE DE L'ESPOIR ASSOC APE	500,00	
SECOURS CATHOLIQUE SUD	1 780,00	
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FEDERATION DU RHONE	1 500,00	
SECTION LOCALE ACCIDENTES TRAVAIL HANDICAPES	600,00	
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
<u>Autres</u>		
<b>Personnes de droit public</b>		
<u>Etat</u>		
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC...)</u>		
<u>Autres</u>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>71 730,00</b>	

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint administratif pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint technique pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent social principal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Apprenti		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>11,00</b>	<b>1,00</b>	<b>12,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

## CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - CA - 2022

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE

## IV – ANNEXES

## AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

C1.1

## C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3- a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3- b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3- 1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3- 2 : vacance temporaire d'un emploi.

3- 3- 1 ° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3- 3- 2 ° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie.

3- 3- 3 ° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3- 3- 4 ° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3- 3- 5 ° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3- 4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110- 1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



## IV – ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION  
 ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

C1.2

## C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
BATUT FRANCOISE	UDCCAS	0,00	17/11/2022 A DECINES	FORMATION VICE PRESIDENT CCAS

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

**IV – ANNEXES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1) :

A Givors, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A Givors, le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

---

Certifié exécutoire par

compte tenu de la transmission en préfecture, le  
A Givors, le

, et de la publication le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : 0.



# RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 & DU BUDGET PRIMITIF 2023



## SOMMAIRE

<b>I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>	<b>4</b>
<b>II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>
1- Les recettes de fonctionnement	4
2- Les dépenses de fonctionnement	5
<b>III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6</b>
1. Les recettes d'investissement	6
2. Les dépenses d'investissement	6
<b>IV. Actions et Statistiques 2022</b>	<b>6</b>
1. Service Seniors	6
2. Service social	7
3. Service Santé	8
<b>V. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023</b>	<b>10</b>
<b>VI. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10</b>
1. Les recettes de fonctionnement	10
2. Les dépenses de fonctionnement	11
<b>VII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12</b>
1. Les recettes d'investissement	12
2. Les dépenses d'investissement	12
<b>VIII. Projet 2023</b>	<b>13</b>
<b>Service social</b>	<b>13</b>
<b>Service personnes âgées</b>	<b>13</b>

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE



# COMPTE ADMINISTRATIF

## I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	RESULTAT 2021	RESULTAT 2022	RESULTAT CUMULE
Investissement	46 497,90 €	52 645,27 €	99 143,17 €
Fonctionnement	255 126,67 €	155 083,92 €	410 210,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>301 624,57 €</b>	<b>207 729,19 €</b>	<b>509 353,76 €</b>

<b>Reports</b>	<b>- €</b>
----------------	------------

<b>Résultat Net</b>	<b>509 353,76 €</b>
---------------------	---------------------

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2021 (46 467.90 € en investissement et 255 126.67 € en fonctionnement), le Centre Communal d'Action Sociale affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2022 de 509 353.76 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement (engagements 2022 non soldés, à réaliser sur 2023).

**Le résultat à affecter s'élève donc en 2022 à 509 353.76 €**

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1- Les recettes de fonctionnement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
Atténuations de charges (chap 013)	2 982,46 €	16,64 €	4 594,00 €	27508,17%	4 577,36 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	158 206,13 €	188 353,03 €	202 980,43 €	7,77%	14 627,40 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	415 116,00 €	488 000,00 €	674 000,00 €	38,11%	186 000,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	2,45 €	1,04 €	1,73 €	66,35%	0,69 €
<b>Total des recettes de gestions courante</b>	<b>576 307,04 €</b>	<b>676 370,71 €</b>	<b>881 576,16 €</b>	<b>30,34%</b>	<b>205 205,45 €</b>
Produits exceptionnels (chap 77)	1 487,86 €	1 834,80 €	1 908,47 €	4,02%	73,67 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>577 794,90 €</b>	<b>678 205,51 €</b>	<b>883 484,63 €</b>	<b>30,27%</b>	<b>205 279,12 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>577 794,90 €</b>	<b>678 205,51 €</b>	<b>883 484,63 €</b>	<b>30,27%</b>	<b>205 279,12 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 30.27%( soit 205 279.12€) par rapport au compte administratif 2021. Elles sont constituées des ressources suivantes :

#### a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette d'environ 4 594 € au compte administratif 2022. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles.

#### Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées..., sont réalisées à hauteur de 202 980€ au compte administratif 2022.

Au CA du 28/06/2022, Il y a eu une délibération sur la modification de la tarification du portage de repas et de la restauration (pas modifiée depuis 2019).

## b. Subventions

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>Subventions</b>				
Ville de Givors	360 000 €	360 000 €	400 000 €	600 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative	80 000 €	52 116 €	88 000 €	70 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative complèment lié à la COVID		3 000 €		
Financement collaboration partenariale relative au CLSM				4 000 €
<b>Total subventions</b>	<b>440 000 €</b>	<b>415 116 €</b>	<b>488 000 €</b>	<b>674 000 €</b>

La subvention de la ville de Givors au CCAS a augmenté en 2021 et plus encore en 2022 (+50% par rapport à 2021). Cette hausse répond à la volonté politique de donner au CCAS les moyens d'exercer pleinement ses missions en matière de solidarité, de santé, de politique seniors.

## c. Produits exceptionnels

1 908.47€ concernent les produits exceptionnels réalisés au compte administratif 2022. Composés essentiellement de régularisation de gestion (remboursements tickets Chèques Accompagnements Personnalisés, contentieux, ...).

## 2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
Charges à caractère général (chap 011)	241 414,38 €	233 353,85 €	301 868,34 €	29,36%	68 514,49 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	292 957,51 €	322 827,21 €	575 122,95 €	78,15%	252 295,74 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	63 884,80 €	28 047,10 €	99 358,27 €	254,26%	71 311,17 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>598 256,69 €</b>	<b>584 228,16 €</b>	<b>976 349,56 €</b>	<b>67,12%</b>	<b>392 121,40 €</b>
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 146,80 €	9 624,25 €	1 456,82 €	-84,86%	- 8 167,43 €
Dépenses imprévues (chap 002)					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>599 403,49 €</b>	<b>593 852,41 €</b>	<b>977 806,38 €</b>	<b>64,65%</b>	<b>383 953,97 €</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82%	- 3 193,67 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>8 162,89 €</b>	<b>8 914,67 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-35,82%</b>	<b>- 3 193,67 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>607 566,38 €</b>	<b>602 767,08 €</b>	<b>983 527,38 €</b>	<b>63,17%</b>	<b>380 760,30 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en nette augmentation de 63.17% par rapport à 2021, avec un montant de 983 527.38€. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

### a. Les charges de personnel

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 78.15%, il représente en 2022, 58.48 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec un montant de 575 122.95 €. L'année 2022 marque le début de l'affectation budgétaire réelle des agents du CCAS. Auparavant, une partie du personnel était payée sur le budget communal.

### b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire en hausse de 29.36%, il représente en 2022, 30.69 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global 301 868.34€. Cette hausse s'explique par l'augmentation des repas au service restauration (1809 repas en plus par rapport à 2021), une hausse des aides alimentaires, une dépense importante (13 989.38€ facturés à ICARE) pour le remplacement de personnel pour le service restauration ainsi que la location (3 demandes sur 2022) d'un véhicule réfrigéré pour portage des repas.

### c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 254.26%, avec un montant de 99 358.27€

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, dettes énergie, nuitées d'hôtel, ...)
- Les créances irrécouvrables constatées par le trésor public
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (chèques alimentaires d'une valeur faciale de 10€)
- La subvention versée au CASC et aux associations solidaires qui par avant était payée par la Mairie, représente pour 2022 le montant de 110 200 €

### d. Les charges exceptionnelles

En 2022 les charges exceptionnelles concernent en majorité des charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercices antérieurs...).

## III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les recettes d'investissement

RECETTES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022		
10	Dotations, Fonds divers et réserves	2 627,41 €	6 575,75 €	426,37 €	-93,52%	- 6 149,38 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 627,41 €</b>	<b>6 575,75 €</b>	<b>426,37 €</b>	<b>-93,52%</b>	<b>- 6 149,38 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82%	- 3 193,67 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €		- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>8 162,89 €</b>	<b>8 914,67 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-35,82%</b>	<b>- 3 193,67 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 790,30 €</b>	<b>15 490,42 €</b>	<b>6 147,37 €</b>	<b>-60,32%</b>	<b>- 9 343,05 €</b>

Les recettes d'investissement sont en baisses par rapport au compte administratif 2021 (-60.32%).

Elles sont constituées par le FCTVA et les opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS ces dernières années (mobilier, matériels, véhicules, ...).

### 2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES						
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022		
21	Immobilisations corporelles	2 599,20 €	- €	- €		- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €		- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 599,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €		- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 599,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>

Il n'y a pas eu de dépenses en investissement en 2022.

## IV. Actions et Statistiques 2022

### 1. Service Seniors

Le service seniors gère plusieurs activités :

- 6 sorties à la journée : une trentaine de personnes chaque
- Un séjour d'une semaine aux Issambres : 33 personnes en 2022
- Activités physiques de prévention : la gym douce, Pilate (40 inscrits) et l'aquagym (41 inscrits), activités physiques de prévention (40 personnes)
- 10 ateliers cuisine « Délices des seniors » : en moyenne 13 personnes par séances (total 124 personnes)
- En 2022, mise en place de 3 ateliers animés par la place avec la CARSAT :
  - 4 ateliers mémoires, en moyenne 35 personnes par séance (total 140 personnes)
  - 2 ateliers gym et nutrition, en moyenne 15 personnes par séance (total 30 personnes)
  - 3 ateliers « équilibre », en moyenne 30 personnes par séance (total 80 personnes)
- Service de restauration à la maison du fleuve Rhône : 3 292 (seniors) + 768 (municipaux), soit un total de 4 060 repas servis en 2022 soit une hausse significative de 44% par rapport à 2021.
- Portage des repas à domicile : 24 482 repas délivrés en 2022, soit une hausse de 0.4% par rapport à 2021.
- Temps forts : semaine bleue (100 personnes), et festivités de fin d'année, 2 000 colis distribués, 19 colis de plus que l'année dernière.
- Continuité des activités en 2022 : Doudou, jeux de société, de cartes, pétanque.
- Faits marquants en 2022 : un loto, un repas paëlla.

## 2. Service social

En 2022, le service social a poursuivi sa mission de service public de proximité en apportant une aide efficace et solidaire aux personnes en situation de précarité.

Les missions du service social sont multiples : accompagnement social global, aides facultatives, domiciliation, travail de partenariat, instruction des demandes d'aides légales et animations collectives.

2022 a connu une hausse de 6% d'aides (alimentaires et financières) par rapport à 2022. Les besoins alimentaires restent majoritaires, ils représentent 58.35% des aides obtenues. Les secours d'urgence pour les expertises médicales psychiatrique en vue d'une mise sous protection représentent 12% des aides financières, ce qui révèle une fragilité des personnes. Les besoins en matière d'aide maintien au logement (EDF, Eau, loyer, Gaz...) sont constants

Quelques chiffres clefs pour l'année 2022 :

- 18 commissions permanentes
- 55 foyers bénéficiaires d'aides financières, pour un montant 9 015.76 euros
- 124 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour un montant de 12 580 euros
- 225 domiciliations acceptées (153 nouvelles demandes et 72 renouvellements)
- 159 domiciliés au 31/12/2022
- 25 dossiers d'aide légale instruits (18 dossiers personnes âgées, 5 dossiers personnes handicapées et 2 dossiers d'aide ménagères)

### Les animations sociales :

En 2022, 31 personnes ont participé aux actions menées par le service (rallye santé inclus). 12 hommes et 19 femmes âgés entre 23 ans et 75 ans.

- **Ateliers couture** : 4 ateliers couture à la salle l'orangerie. Les participantes sont venues avec leur machine à coudre et ont assuré les ateliers en autonomie. 6 participantes, exclusivement des femmes.
- **Cours aquagym** : 7 cours d'1h assurés par les maitres-nageurs de la piscine de Givors. La piscine gérait les présences, nous n'avons pas les chiffres.
- **Cours natation** : 7 cours d'1h assurés par les maitres-nageurs de la piscine de Givors. La piscine gérait les présences, nous n'avons pas les chiffres.

- **Atelier cuisine + info nutritive** : Les ateliers se sont tenus à la base nautique la Vallée bleu. Chaque atelier était animé par une personne différente qui apportait une recette de son choix. Nous apportons un complément théorique à la fin des ateliers. 7 participantes.
- **Cinéma** : 8 participants dont 6 femmes et 2 hommes.
- **Sortie ferme aux crocodiles + facteur cheval** : 12 participants dont 7 femmes et 5 hommes.
- **Sortie Pérouges + pique-nique** : Visite de la cité médiévale Pérouges et pique-nique à la base nautique la Vallée bleu. 10 participants dont 7 femmes et 3 hommes.
- **Randonnées** : 6 demi-journées entre 6 et 10km en forêt. 10 participants dont 7 femmes et 3 hommes.
- **Repas de Noël** : Repas au restaurant côté Sud à Givors. 24 participants dont 15 femmes et 9 hommes.
- **Paris** : 13 participants dont 8 femmes et 5 hommes.
- **Rallye santé** : 12 personnes du CCAS ont participé aux deux première demi-journée et 31 personnes ont été présentes à la dernière journée

### 3. Service Santé

En 2022, le service santé a mis en œuvre les objectifs et actions du Contrat Local de Santé et animé le Conseil Local de Santé Mentale.

- AXE STRATEGIQUE 1 : Développer l'offre de 1<sup>er</sup> recours
  - Création Maison de Santé Pluri-professionnelle
  - Cycle de formation à destination des professionnels
  - Préfiguration du tiers-lieu de santé de Givors
  - Annuaire Santé
  - Création de la CPTS
- AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser l'accès aux droits de santé
  - Tout le travail en amont sur la mise en œuvre et renforcement de la Médiation santé
  - Création d'une mutuelle communale de santé
- AXE STRATEGIQUE 3 : Favoriser les actions autour de la santé mentale
  - Conseil Local de Santé Mentale - Givors / Grigny – (juin/juillet), mise en place de groupe de travail
  - Groupe santé mentale et justice
  - Groupe adolescents et santé mentale :  
Sur 2022, ces groupes ont animés différentes actions
  - Santé mentale dans mon quartier : on a toutes et tous une santé mentale  
2 rencontres (25 personnes en moyenne)
  - Visite, présentation et débats du SAVS et du Domicile Collectif  
1 rencontre (cinquantaine de personnes)
  - Santé mentale et insertion sociale et professionnelle des jeunes  
Une rencontre avec une dizaine de jeunes de la Mission Locale sous forme d'atelier « confiance en soi et bien être »
  - Rallye Santé : journée du 17 octobre
- AXE STRATEGIQUE 4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique dans toutes leurs dimensions
  - Programme PACAP pour les 0-6 ans
  - Promouvoir l'activité physique pour tous

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE



# BUDGET PRIMITIF 2023

## V. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 s'élève à 1 382 042.19 €, dont 58 366.27 € en section d'investissement et 1 323 675.92 € en fonctionnement.



## VI. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022/ 2023	
Atténuations de charges (chap 013)	4 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	170 694,00 €	192 116,00 €	194 800,00 €	212 592,00 €	9,13%	17 792,00 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	450 000,00 €	490 000,00 €	721 000,00 €	956 000,00 €	32,59%	235 000,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	5,00 €	5,76 €	0,00 €	0,00 €		- €
<b>Total des recettes de gestions courante</b>	<b>624 699,00 €</b>	<b>685 121,76 €</b>	<b>915 800,00 €</b>	<b>1 168 592,00 €</b>	<b>27,6%</b>	<b>252 792,0 €</b>
Produits exceptionnels (chap 77)	1 000,00 €					0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>625 699,00 €</b>	<b>685 121,76 €</b>	<b>915 800,00 €</b>	<b>1 168 592,00 €</b>	<b>27,6%</b>	<b>252 792,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00</b>
<b>Résultat reporté fonctionnement (002)</b>	<b>209 459,72 €</b>	<b>179 688,24 €</b>	<b>255 126,67 €</b>	<b>155 083,92 €</b>	<b>-39,2%</b>	<b>-100 042,75</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>835 158,72 €</b>	<b>864 810,00 €</b>	<b>1 170 926,67 €</b>	<b>1 323 675,92 €</b>	<b>13,0%</b>	<b>152 749,25</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progression de 13 % (soit 152 749.25€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des ressources suivantes :

#### a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel liées à l'absentéisme. Il n'est pas prévu de recette en 2023, compte tenu de la baisse constatée en 2021 et 2022.

#### b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées... sont réalisées à hauteur de 194 800€ pour 2022.

Il y a eu de revalorisation des tarifs des repas (CA du 28/06/2022) pour une application à partir de septembre 2022.

## c. Subvention et Participations

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Subventions/Participations</b>				
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €
<i>dont PRE - Etat</i>			83 000 €	70 000 €
<i>dont PRE - Cité éducative</i>			7 000 €	10 000 €
ARS (poste de coordonnateur CLS-CLSM)	- €	- €	25 000 €	13 000 €
CAF (poste de coopérante CTG)			6 000 €	- €
Aide de l'Etat (Emplois d'avenir, contrat unique d'insertion, ...)	- €	- €	- €	- €
<b>Total subventions/participation</b>	<b>450 000 €</b>	<b>490 000 €</b>	<b>721 000 €</b>	<b>956 000 €</b>

L'augmentation de la subvention d'équilibre de la ville explique principalement l'augmentation de ce chapitre.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022/ 2023
Charges à caractère général (chap 011)	296 980,00 €	355 418,00 €	408 071,10 €	425 200,00 €	4,20%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	298 130,00 €	362 067,00 €	595 655,00 €	717 654,92 €	20,48%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	128 864,00 €	111 205,00 €	144 000,00 €	174 800,00 €	21,39%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>723 974,00 €</b>	<b>828 690,00 €</b>	<b>1 147 726,10 €</b>	<b>1 317 654,92 €</b>	<b>14,81%</b>
Charges exceptionnelles (chap 67)	27 800,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	-95,00%
Dépenses imprévues	50 023,10 €	3 703,00 €	11 400,57 €		-100,00%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>801 797,10 €</b>	<b>847 393,00 €</b>	<b>1 165 126,67 €</b>	<b>1 317 954,92 €</b>	<b>13,12%</b>
Virement à la section d'investissement (chap 023)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €	
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	-1,36%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>33 361,62 €</b>	<b>17 417,00 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-1,36%</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>835 158,72 €</b>	<b>864 810,00 €</b>	<b>1 170 926,67 €</b>	<b>1 323 675,92 €</b>	<b>13,05%</b>

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progressions de 13.05 % (soit + 152 749.25€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

### a. Les charges de personnel

Avec un montant de 717 654€, elles représentent 53 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparaît en hausse par rapport au BP 2022. Cette progression est principalement due :

- Paiement d'une année pleine des 5 agents qui ont basculés de la ville au CCAS
- Augmentation du point d'indice de 3.5% en année pleine
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...)
- Rappel de la prime SEGUR due aux 2 travailleurs sociaux
- Création d'un poste administratif au service seniors.
- Une personne en contrat d'apprentissage pour la réalisation de l'ABS

### b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2023, 13.21% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global d'environ 425 200€. La légère augmentation correspond à l'inflation.

### c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire représente 174 800€ en 2023, soit une augmentation de 21.39% par rapport à 2022. Cette hausse s'explique entre autre avec l'augmentation de la subvention versée aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité, 137 300 euros pour 2023.

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (aide alimentaire)
- Les créances irrécouvrables constatées par le trésor public
- Les subventions versées au CASC et associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité (secours catholiques et populaires, les restos du Cœur, l'ADAPEI, le Mas, la main sur le cœur, la FNATH, Vie libre, la Croix rouge française, Hestia, le don du sang, le CDIFF, le comité de jumelage Givors GAVINANE, l'association Nepally Dream, et l'association Belle Sirius. Un fond de réserve est prévu pour subventionner le PAEJ (Point d'Accueil et Ecoute Jeunes, PAEJ).

### d. Les charges exceptionnelles

300€ sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercice, ...).

## VII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les recettes d'investissement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022 / 2023	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €		- €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 575,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>- €</b>
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	0,00 €	-100,0%	- 5 800 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>39 861,62 €</b>	<b>23 992,52 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-1,4%</b>	<b>- 79 €</b>
<b>Résultat reporté Investissement (001)</b>	<b>22 816,38 €</b>	<b>31 007,48 €</b>	<b>46 497,90 €</b>	<b>52 645,27 €</b>	<b>13,2%</b>	<b>6 147 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>62 678,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>

Ne sont prévues en recettes d'investissement 2023 que l'amortissement et le report du résultat 2022.

### 2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES						
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022 / 2023	
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700 €	53 000 €	20 000,00 €	58 366,27 €	191,8%	38 366 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000 €	2 000 €	32 297,90 €	0,00 €	-100,0%	- 32 298 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>61 700 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
<b>Total des dépenses de d'investissement</b>	<b>61 700 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>

Un budget doit être voté en équilibre. Dans la mesure où les recettes d'investissement 2023 ont un caractère automatique, 58 366€ sont inscrits au chapitre 21. Ces crédits pourront être consacrés au renouvellement du matériel de restauration, à l'équipement du tiers lieu de santé ou à l'équipement informatique.

## VIII. Projets 2023

Le budget primitif du CCAS présenté pour l'année 2023 affirme la volonté de la Ville de Givors et du CCAS de poursuivre les efforts de solidarité en direction des habitants de Givors les plus vulnérables et les plus fragiles.

2023 verra la refonte du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS, pour apporter une réponse plus juste et adaptée aux difficultés des administrés.

Cette année sera aussi marquée par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux : portrait du territoire, plus spécialement sur les thématiques de la précarité alimentaire et l'isolement des personnes âgées.

### Service social

En 2023, la répartition des publics entre la métropole et le CCAS est maintenue : prise en charge individualisée et personnalisée des personnes en situation de précarité, souvent isolées, sans enfant mineur à charge.

En 2023, on s'inscrit dans une continuité des actions collectives, qui visent à agir sur l'environnement des personnes d'une manière préventive plutôt que curative. En effet, le travail éducatif permet de développer les potentialités des personnes accompagnées pour favoriser ainsi leur pouvoir d'agir. Le traitement collectif des problématiques récurrentes (santé, logement, numérique, isolement...) repérées lors de l'accompagnement individuel permet de s'appuyer sur la dynamique du groupe pour aider chaque personne à faire face à ses propres besoins et problèmes de façon autonome.

### Service personnes âgées

En 2023, une réorganisation du service est prévue avec l'arrivée d'une nouvelle responsable et la création d'un poste d'assistant administratif. Le nouveau projet se déploiera autour du développement du partenariat et des coopérations internes et externes pour la coordination autour de l'enjeu du bien vieillir (lutte contre l'isolement, activités de prévention, bien-être, santé mentale en lien avec le CLSM). Le portage des repas à domicile pour les personnes les plus dépendantes et isolées connaît une hausse des demandes. Le travail auprès des seniors pour favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement se poursuivra et se renforcera en 2023.

### Le service santé

En 2023, le plan d'actions mis en place par le coordonnateur du CLS, avec les partenaires concernant l'offre de premiers recours est maintenu et vise à favoriser l'accès aux droits de santé, les actions autour de la santé mentale et promouvoir la bonne alimentation et l'activité physique.

Ce plan est amené à se développer dans le cadre de l'installation d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé portée par la SAGM. Les travaux ont démarré et la maison devrait ouvrir sur la fin d'année 2023. A cette maison de santé sera adossé en 2024 un tiers-lieu de santé qui permettra de développer des actions de promotion et de prévention.

L'année 2023 aura comme enjeu de préfigurer avec l'ensemble des partenaires du territoire le fonctionnement de ce futur tiers-lieu. Il s'agit de permettre aux habitants les plus éloignés et précaires de mieux s'inscrire dans un parcours de santé. Cette dynamique s'inscrit dans le prolongement de la médiation santé et dans la préfiguration du tiers-lieu mais aussi des ateliers santé ville, l'un des objectifs du plan de mandat de l'équipe municipale.

Le mois de la santé en octobre permettra de sensibiliser les habitants à la santé physique et mentale et de mobiliser la CPTS, nouveau partenaire majeur du territoire.

Enfin 2023 verra le déploiement de la mutuelle de santé communale avec le lancement des permanences en février, mais aussi le développement d'autres thématiques : activités physiques et santé en liens étroits avec le service des sports.

### La thématique logement

Elle sera traitée par les agents du CCAS dans le cadre de leur accompagnement social auprès des administrés.

Avec le RU des Vernes, une dynamique partenariale avec les différents acteurs locaux (bailleurs, MDML) est mis en œuvre et le CCAS est impliqué dans les différentes instances.

Le nouveau fonctionnement des ILHA accompagnera davantage de ménages en difficulté dans le cadre des Commissions Sociales Territorialisées du Logement (CSTL) et sur le maintien dans le logement/prévention des expulsions avec la mise en place des Commissions Maintien dans le Logement (CML). Le CCAS sera un partenaire de ces nouveaux dispositifs et fonctionnements

Cette année est marquée par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, obligation légale de tous les CCAS pour réaliser une analyse sociodémographique des besoins du territoire et ce en lien avec l'ensemble des acteurs de la solidarité. L'ABS permettra ainsi d'appréhender les besoins, actuels ou à venir, d'observer les réponses existantes, de définir les éventuelles nouvelles réponses à mettre en place ou les réponses existantes à mobiliser pour enfin en déduire le périmètre d'intervention du CCAS, au plus près des besoins des habitants et en complémentarité des autres acteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_2-DE

CA\_DEL230404\_3

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des  
délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 12 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;  
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;  
Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame  
Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ;  
Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Camille MAY

**AFFECTATION DES RÉSULTATS**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif.

Pour l'année 2022, la section de fonctionnement dégage un résultat global de clôture excédentaire de **155 083, 92 euros**.

Pour cette même année, la section d'investissement présente un résultat global de clôture excédentaire de **52 645, 27 euros**.

Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement.

Le résultat de la section d'investissement doit couvrir en priorité les restes à réaliser en dépenses d'investissement.

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de **155 083, 92 euros** au compte de recette 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement d'un montant de **52 645, 27 euros** doit quant à lui être reporté au compte de recette 001 « solde d'exécution positif d'investissement reporté ».

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
12 VOIX POUR**

### DÉCIDE

- **D'AFFECTER** les résultats de clôture de l'exercice 2022 de la façon suivante :

	Résultat clôture Exercice 2021	Affectation au budget primitif 2022	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	<b>155 083, 92 €</b>	<b>155 083, 92 €</b>	002- Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
Section d'investissement	<b>52 645, 27 €</b>	<b>52 645, 27 €</b>	001- Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette d'investissement)

Le président du CCAS,  
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance  
Isabelle DREVET

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_3-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA\_DEL230404\_4

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 13 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

**BUDGET PRIMITIF 2023**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le budget primitif 2023 proposé est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<u>Section de Fonctionnement</u>	1 323 675, 92 €	1 323 675, 92 €
<u>Section d'Investissement</u>	58 366, 27 €	58 366, 27 €

Au regard de ces éléments et du rapport de présentation du budget primitif 2023 joint à la présente délibération, il est proposé au conseil d'administration d'adopter le budget primitif 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
13 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du CCAS.

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Isabelle DREVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



# RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 & DU BUDGET PRIMITIF 2023



**SOMMAIRE**

<b>I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022</b>	<b>4</b>
<b>II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4</b>
1- Les recettes de fonctionnement	4
2- Les dépenses de fonctionnement	5
<b>III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6</b>
1. Les recettes d'investissement	6
2. Les dépenses d'investissement	6
<b>IV. Actions et Statistiques 2022</b>	<b>6</b>
1. Service Seniors	6
2. Service social	7
3. Service Santé	8
<b>V. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023</b>	<b>10</b>
<b>VI. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10</b>
1. Les recettes de fonctionnement	10
2. Les dépenses de fonctionnement	11
<b>VII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12</b>
1. Les recettes d'investissement	12
2. Les dépenses d'investissement	12
<b>VIII. Projet 2023</b>	<b>13</b>
<b>Service social</b>	<b>13</b>
<b>Service personnes âgées</b>	<b>13</b>

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



# COMPTE ADMINISTRATIF

## I. COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	RESULTAT 2021	RESULTAT 2022	RESULTAT CUMULE
Investissement	46 497,90 €	52 645,27 €	99 143,17 €
Fonctionnement	255 126,67 €	155 083,92 €	410 210,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>301 624,57 €</b>	<b>207 729,19 €</b>	<b>509 353,76 €</b>

<b>Reports</b>	<b>- €</b>
----------------	------------

<b>Résultat Net</b>	<b>509 353,76 €</b>
---------------------	---------------------

En tenant compte de l'excédent de l'exercice 2021 (46 467.90 € en investissement et 255 126.67 € en fonctionnement), le Centre Communal d'Action Sociale affiche un résultat cumulé de clôture au 31 décembre 2022 de 509 353.76 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement (engagements 2022 non soldés, à réaliser sur 2023).

**Le résultat à affecter s'élève donc en 2022 à 509 353.76 €**

## II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1- Les recettes de fonctionnement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
Atténuations de charges (chap 013)	2 982,46 €	16,64 €	4 594,00 €	27508,17%	4 577,36 €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	158 206,13 €	188 353,03 €	202 980,43 €	7,77%	14 627,40 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	415 116,00 €	488 000,00 €	674 000,00 €	38,11%	186 000,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	2,45 €	1,04 €	1,73 €	66,35%	0,69 €
<b>Total des recettes de gestions courante</b>	<b>576 307,04 €</b>	<b>676 370,71 €</b>	<b>881 576,16 €</b>	<b>30,34%</b>	<b>205 205,45 €</b>
Produits exceptionnels (chap 77)	1 487,86 €	1 834,80 €	1 908,47 €	4,02%	73,67 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>577 794,90 €</b>	<b>678 205,51 €</b>	<b>883 484,63 €</b>	<b>30,27%</b>	<b>205 279,12 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>577 794,90 €</b>	<b>678 205,51 €</b>	<b>883 484,63 €</b>	<b>30,27%</b>	<b>205 279,12 €</b>

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 30.27%( soit 205 279.12€) par rapport au compte administratif 2021. Elles sont constituées des ressources suivantes :

#### a. Atténuation de charges

Ce chapitre enregistre une recette d'environ 4 594 € au compte administratif 2022. Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel dont les montants sont difficilement prévisibles.

#### Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées..., sont réalisées à hauteur de 202 980€ au compte administratif 2022.

Au CA du 28/06/2022, Il y a eu une délibération sur la modification de la tarification de la restauration (pas modifiée depuis 2019).

## b. Subventions

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
<b>Subventions</b>				
Ville de Givors	360 000 €	360 000 €	400 000 €	600 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative	80 000 €	52 116 €	88 000 €	70 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative complément lié à la COVID		3 000 €		
Financement collaboration partenariale relative au CLSM				4 000 €
<b>Total subventions</b>	<b>440 000 €</b>	<b>415 116 €</b>	<b>488 000 €</b>	<b>674 000 €</b>

La subvention de la ville de Givors au CCAS a augmenté en 2021 et plus encore en 2022 (+50% par rapport à 2021). Cette hausse répond à la volonté politique de donner au CCAS les moyens d'exercer pleinement ses missions en matière de solidarité, de santé, de politique séniors.

## c. Produits exceptionnels

1 908.47€ concernent les produits exceptionnels réalisés au compte administratif 2022. Composés essentiellement de régularisation de gestion (remboursements tickets Chèques Accompagnements Personnalisés, contentieux, ...).

## 2- Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
Charges à caractère général (chap 011)	241 414,38 €	233 353,85 €	301 868,34 €	29,36%	68 514,49 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	292 957,51 €	322 827,21 €	575 122,95 €	78,15%	252 295,74 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	63 884,80 €	28 047,10 €	99 358,27 €	254,26%	71 311,17 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>598 256,69 €</b>	<b>584 228,16 €</b>	<b>976 349,56 €</b>	<b>67,12%</b>	<b>392 121,40 €</b>
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 146,80 €	9 624,25 €	1 456,82 €	-84,86%	- 8 167,43 €
Dépenses imprévues (chap 002)					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>599 403,49 €</b>	<b>593 852,41 €</b>	<b>977 806,38 €</b>	<b>64,65%</b>	<b>383 953,97 €</b>
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82%	- 3 193,67 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>8 162,89 €</b>	<b>8 914,67 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-35,82%</b>	<b>- 3 193,67 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>607 566,38 €</b>	<b>602 767,08 €</b>	<b>983 527,38 €</b>	<b>63,17%</b>	<b>380 760,30 €</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en nette augmentation de 63.17% par rapport à 2021, avec un montant de 983 527.38€. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

### a. Les charges de personnel

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 78.15%, il représente en 2022, 58.48 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec un montant de 575 122.95 €. L'année 2022 marque le début de l'affectation budgétaire réelle des agents du CCAS. Auparavant, une partie du personnel était payée sur le budget communal.

### b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire en hausse de 29.36%, il représente en 2022, 30.69 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global 301 868.34€. Cette hausse s'explique par l'augmentation des repas au service restauration (1809 repas en plus par rapport à 2021), une hausse des aides alimentaires, une dépense importante (13 989.38€ facturés à ICARE) pour le remplacement de personnel pour le service restauration ainsi que la location (3 demandes sur 2022) d'un véhicule réfrigéré pour portage des repas.

### c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire est en hausse de 254.26%, avec un montant de 99 358.27€

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, dettes énergie, nuitées d'hôtel, ...)
- Les créances irrécouvrables constatées par le trésor public
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (chèques alimentaires d'une valeur faciale de 10€)
- La subvention versée au CASC et aux associations solidaires qui par avant était payée par la Mairie, représente pour 2022 le montant de 110 200 €

### d. Les charges exceptionnelles

En 2022 les charges exceptionnelles concernent en majorité des charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercices antérieurs...).

## III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les recettes d'investissement

RECETTES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
10	Dotations, Fonds divers et réserves	2 627,41 €	6 575,75 €	426,37 €	-93,52% - 6 149,38 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 627,41 €</b>	<b>6 575,75 €</b>	<b>426,37 €</b>	<b>-93,52% - 6 149,38 €</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 162,89 €	8 914,67 €	5 721,00 €	-35,82% - 3 193,67 €
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>8 162,89 €</b>	<b>8 914,67 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-35,82% - 3 193,67 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>10 790,30 €</b>	<b>15 490,42 €</b>	<b>6 147,37 €</b>	<b>-60,32% - 9 343,05 €</b>

Les recettes d'investissement sont en baisses par rapport au compte administratif 2021 (-60.32%).

Elles sont constituées par le FCTVA et les opérations d'amortissements des biens acquis par le CCAS ces dernières année (mobilier, matériels, véhicules, ...).

### 2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES					
CHAPITRES	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ECART CA 2021 / CA 2022	
21	Immobilisations corporelles	2 599,20 €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>		<b>2 599,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
041	Opérations patrimoniales	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 599,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Il n'y a pas eu de dépenses en investissement en 2022.

## IV. Actions et Statistiques 2022

### 1. Service Seniors

Le service seniors gère plusieurs activités :

- 6 sorties à la journée : une trentaine de personnes chaque fois.
- Un séjour d'une semaine aux Issambres : 33 personnes en 2022
- Activités physiques de prévention : la gym douce, Pilate (40 inscrits) et l'aquagym (41 inscrits), activités physiques de prévention (40 personnes)
- 10 ateliers cuisine « Délices des séniors » : en moyenne 13 personnes par séances (total 124 personnes)
- En 2022, mise en place de 3 ateliers animés par la place avec la CARSAT :
  - 4 ateliers mémoires, en moyenne 35 personnes par séance (total 140 personnes)
  - 2 ateliers gym et nutrition, en moyenne 15 personnes par séance (total 30 personnes)
  - 3 ateliers « équilibre », en moyenne 30 personnes par séance (total 80 personnes)
- Service de restauration à la maison du fleuve Rhône : 3 292 (seniors) + 768 (municipaux), soit un total de 4 060 repas servis en 2022 soit une hausse significative de 44% par rapport à 2021.
- Portage des repas à domicile : 24 482 repas délivrés en 2022, soit une hausse de 0.4% par rapport à 2021.
- Temps forts : semaine bleue (100 personnes), et festivités de fin d'année, 2 000 colis distribués, 19 colis de plus que l'année dernière.
- Continuité des activités en 2022 : Doudou, jeux de société, de cartes, pétanque.
- Faits marquants en 2022 : un loto, un repas paëlla.

## 2. Service social

En 2022, le service social a poursuivi sa mission de service public de proximité en apportant une aide efficace et solidaire aux personnes en situation de précarité.

Les missions du service social sont multiples : accompagnement social global, aides facultatives, domiciliation, travail de partenariat, instruction des demandes d'aides légales et animations collectives.

2022 a connu une hausse de 6% d'aides (alimentaires et financières) par rapport à 2021. Les besoins alimentaires restent majoritaires, ils représentent 58.35% des aides obtenues. Les secours d'urgence pour les expertises médicales psychiatrique en vue d'une mise sous protection représentent 12% des aides financières, ce qui révèle une fragilité des personnes. Les besoins en matière d'aide maintien au logement (EDF, Eau, loyer, Gaz...) sont constants

Quelques chiffres clefs pour l'année 2022 :

- 18 commissions permanentes
- 55 foyers bénéficiaires d'aides financières, pour un montant 9 015.76 euros
- 124 foyers bénéficiaires de l'aide alimentaire, pour un montant de 12 580 euros
- 225 domiciliations acceptées (153 nouvelles demandes et 72 renouvellements)
- 159 domiciliés au 31/12/2022
- 25 dossiers d'aide légale instruits (18 dossiers personnes âgées, 5 dossiers personnes handicapées et 2 dossiers d'aide ménagères)

### Les animations sociales :

En 2022, 31 personnes ont participé aux actions menées par le service (rallye santé inclus). 12 hommes et 19 femmes âgés entre 23 ans et 75 ans.

- **Ateliers couture** : 4 ateliers couture à la salle l'orangerie. Les participantes sont venues avec leur machine à coudre et ont assuré les ateliers en autonomie. 6 participantes, exclusivement des femmes.
- **Cours aquagym** : 7 cours d'1h assurés par les maitres-nageurs de la piscine de Givors. La piscine gérait les présences, nous n'avons pas les chiffres.

- **Cours natation** : 7 cours d'1h assurés par les maitres-nageurs de la piscine de Givors. La piscine gérait les présences, nous n'avons pas les chiffres.
- **Atelier cuisine + info nutritive** : Les ateliers se sont tenus à la salle Roger Gaudin. Chaque atelier était animé par une personne différente qui apportait une recette de son choix. Nous apportons un complément théorique à la fin des ateliers. 7 participantes.
- **Cinéma** : 8 participants dont 6 femmes et 2 hommes.
- **Sortie ferme aux crocodiles + facteur cheval** : 12 participants dont 7 femmes et 5 hommes.
- **Sortie Pérouges + pique-nique** : Visite de la cité médiévale Pérouges et pique-nique à la base nautique la Vallée bleu. 10 participants dont 7 femmes et 3 hommes.
- **Randonnées** : 6 demi-journées entre 6 et 10km en forêt. 10 participants dont 7 femmes et 3 hommes.
- **Repas de Noël** : Repas au restaurant côté Sud à Givors. 24 participants dont 15 femmes et 9 hommes.
- **Paris** : 13 participants dont 8 femmes et 5 hommes.
- **Rallye santé** : 12 personnes du CCAS ont participé aux deux premières demi-journées et 31 personnes ont été présentes à la dernière journée

### 3. Service Santé

En 2022, le service santé a mis en œuvre les objectifs et actions du Contrat Local de Santé et animé le Conseil Local de Santé Mentale.

- AXE STRATEGIQUE 1 : Développer l'offre de 1<sup>er</sup> recours
  - Création Maison de Santé Pluri-professionnelle
  - Cycle de formation à destination des professionnels
  - Préfiguration du tiers-lieu de santé de Givors
  - Annuaire Santé
  - Création de la CPTS
- AXE STRATEGIQUE 2 : Favoriser l'accès aux droits de santé
  - Tout le travail en amont sur la mise en œuvre et renforcement de la Médiation santé
  - Création d'une mutuelle communale de santé
- AXE STRATEGIQUE 3 : Favoriser les actions autour de la santé mentale
  - Conseil Local de Santé Mentale - Givors / Grigny – (juin/juillet), mise en place de groupe de travail
  - Groupe santé mentale et justice
  - Groupe adolescents et santé mentale :  
Sur 2022, ces groupes ont animés différentes actions
  - Santé mentale dans mon quartier : on a toutes et tous une santé mentale  
2 rencontres (25 personnes en moyenne)
  - Visite, présentation et débats du SAVS et du Domicile Collectif  
1 rencontre (cinquantaine de personnes)
  - Santé mentale et insertion sociale et professionnelle des jeunes  
Une rencontre avec une dizaine de jeunes de la Mission Locale sous forme d'atelier « confiance en soi et bien être »
  - Rallye Santé : journée du 17 octobre
- AXE STRATEGIQUE 4 : Promouvoir la nutrition et l'activité physique dans toutes leurs dimensions
  - Programme PACAP pour les 0-6 ans
  - Promouvoir l'activité physique pour tous

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

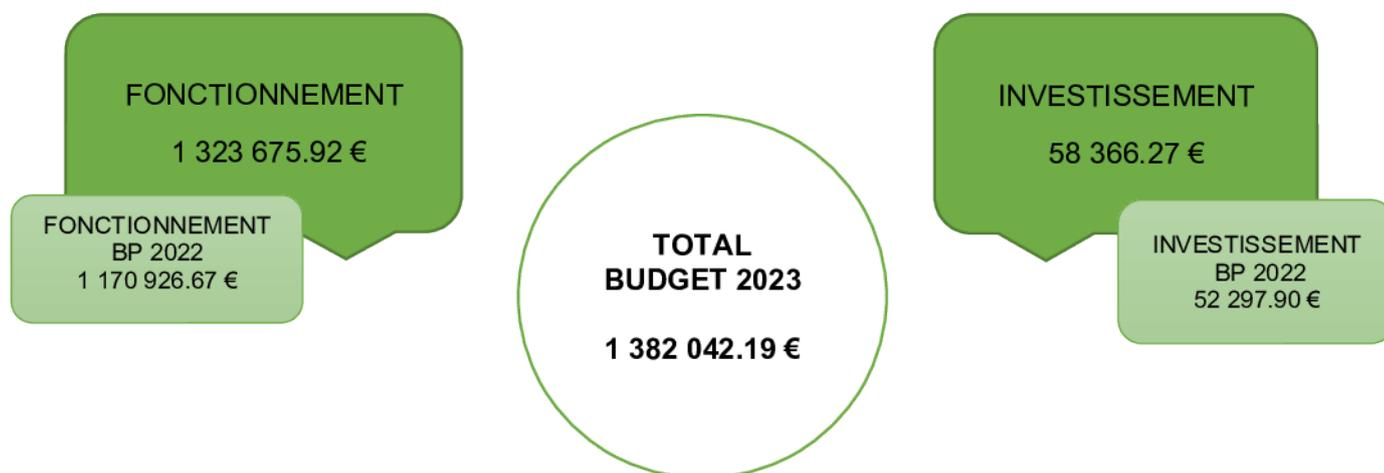
ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



# BUDGET PRIMITIF 2023

## V. L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 s'élève à 1 382 042.19 €, dont 58 366.27 € en section d'investissement et 1 323 675.92 € en fonctionnement.



## VI. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Les recettes de fonctionnement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022/2023	
Atténuations de charges (chap 013)	4 000,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
Produits de services, du domaine et ventes diverses (chap 70)	170 694,00 €	192 116,00 €	194 800,00 €	212 592,00 €	9,13%	17 792,00 €
Dotations, subventions et participations (chap 74)	450 000,00 €	490 000,00 €	721 000,00 €	956 000,00 €	32,59%	235 000,00 €
Autres produits de gestion courante (chap75)	5,00 €	5,76 €	0,00 €	0,00 €		- €
<b>Total des recettes de gestions courante</b>	<b>624 699,00 €</b>	<b>685 121,76 €</b>	<b>915 800,00 €</b>	<b>1 168 592,00 €</b>	<b>27,6%</b>	<b>252 792,0 €</b>
Produits exceptionnels (chap 77)	1 000,00 €					0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>625 699,00 €</b>	<b>685 121,76 €</b>	<b>915 800,00 €</b>	<b>1 168 592,00 €</b>	<b>27,6%</b>	<b>252 792,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00</b>
<b>Résultat reporté fonctionnement (002)</b>	<b>209 459,72 €</b>	<b>179 688,24 €</b>	<b>255 126,67 €</b>	<b>155 083,92 €</b>	<b>-39,2%</b>	<b>-100 042,75</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>835 158,72 €</b>	<b>864 810,00 €</b>	<b>1 170 926,67 €</b>	<b>1 323 675,92 €</b>	<b>13,0%</b>	<b>152 749,25</b>

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progression de 13 % (soit 152 749.25€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des ressources suivantes :

#### a. Atténuation de charges

Il s'agit du remboursement des dépenses de personnel liées à l'absentéisme. Il n'est pas prévu de recette en 2023, compte tenu de la baisse constatée en 2021 et 2022.

#### b. Produits de services, du domaine et ventes diverses

Les recettes tarifaires, qui comprennent notamment la restauration des personnes âgées, le portage de repas à domicile, les activités personnes âgées... sont réalisées à hauteur de 194 800€ pour 2022.

Il y a eu de revalorisation des tarifs des repas (CA du 28/06/2022) pour une application à partir de septembre 2022.

## c. Subvention et Participations

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023
<b>Subventions/Participations</b>				
Ville de Givors	360 000 €	400 000 €	600 000 €	863 000 €
Direction Départementale du Rhône pour le Programme de réussite éducative	90 000 €	90 000 €	90 000 €	80 000 €
<i>dont PRE - Etat</i>			83 000 €	70 000 €
<i>dont PRE - Cité éducative</i>			7 000 €	10 000 €
ARS (poste de coordonnateur CLS-CLSM)	- €	- €	25 000 €	13 000 €
CAF (poste de coopérante CTG)			6 000 €	- €
Aide de l'Etat (Emplois d'avenir, contrat unique d'insertion, ...)	- €	- €	- €	- €
<b>Total subventions/participation</b>	<b>450 000 €</b>	<b>490 000 €</b>	<b>721 000 €</b>	<b>956 000 €</b>

L'augmentation de la subvention d'équilibre de la ville explique principalement l'augmentation de ce chapitre.

## 2. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES						
	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022/2023	
Charges à caractère général (chap 011)	296 980,00 €	355 418,00 €	408 071,10 €	425 200,00 €	4,20%	17 128,90 €
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	298 130,00 €	362 067,00 €	595 655,00 €	717 654,92 €	20,48%	121 999,92 €
Autres charges de gestion courante (chap 65)	128 864,00 €	111 205,00 €	144 000,00 €	174 800,00 €	21,39%	30 800,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>723 974,00 €</b>	<b>828 690,00 €</b>	<b>1 147 726,10 €</b>	<b>1 317 654,92 €</b>	<b>14,81%</b>	<b>169 928,82 €</b>
Charges exceptionnelles (chap 67)	27 800,00 €	15 000,00 €	6 000,00 €	300,00 €	-95,00%	-5 700,00 €
Dépenses imprévues	50 023,10 €	3 703,00 €	11 400,57 €		-100,00%	-11 400,57 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>801 797,10 €</b>	<b>847 393,00 €</b>	<b>1 165 126,67 €</b>	<b>1 317 954,92 €</b>	<b>13,12%</b>	<b>152 828,25 €</b>
Virement à la section d'investissement (chap 023)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €
Opération d'ordre de transfert entre sections (chap 042)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	5 721,00 €	-1,36%	-79,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>33 361,62 €</b>	<b>17 417,00 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-1,36%</b>	<b>-79,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>835 158,72 €</b>	<b>864 810,00 €</b>	<b>1 170 926,67 €</b>	<b>1 323 675,92 €</b>	<b>13,05%</b>	<b>152 749,25 €</b>

Les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2023 sont en progressions de 13.05 % (soit + 152 749.25€) par rapport au budget 2022. Elles sont constituées des dépenses suivantes :

### a. Les charges de personnel

Avec un montant de 717 654€, elles représentent 53 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste de dépenses apparaît en hausse par rapport au BP 2022. Cette progression est principalement due :

- Paiement d'une année pleine des 5 agents qui ont basculés de la ville au CCAS
- Augmentation du point d'indice de 3.5% en année pleine
- Glissement vieillesse technicité (avancements d'échelons, grades, promotion interne...)
- Rappel de la prime SEGUR due aux 2 travailleurs sociaux
- Création d'un poste administratif au service seniors.
- Une personne en contrat d'apprentissage pour la réalisation de l'ABS

### b. Les charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire représente en 2023, 13.21% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un montant global d'environ 425 200€. La légère augmentation correspond à l'inflation.

### c. Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire représente 174 800€ en 2023, soit une augmentation de 21.39% par rapport à 2022. Cette hausse s'explique entre autre avec l'augmentation de la subvention versée aux associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité, 137 300 euros pour 2023.

Il comprend essentiellement :

- Les aides (secours d'urgence, aide au maintien au logement, ...)
- Les Chèques d'Accompagnement Personnalisés (aide alimentaire)
- Les créances irrécouvrables constatées par le trésor public
- Les subventions versées au CASC et associations qui œuvrent sur le champ de la solidarité (secours catholiques et populaires, les restos du Cœur, l'ADAPEI, le Mas, la main sur le cœur, la FNATH, Vie libre, la Croix rouge française, Hestia, le don du sang, le CDIFF, le comité de jumelage Givors GAVINANE, l'association Nepally Dream, et l'association Belle Sirius. Un fond de réserve est prévu pour subventionner le PAEJ (Point d'Accueil et Ecoute Jeunes, PAEJ).

### d. Les charges exceptionnelles

300€ sont prévus pour diverses charges de régularisation de gestion (titres annulés sur exercice, ...).

## VII. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Les recettes d'investissement

RECETTES						
CHAPITRE	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022 / 2023	
Dotations, Fonds divers et réserves (chap 10)	6 500,00 €	6 575,52 €	0,00 €	0,00 €		- €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 500,00 €</b>	<b>6 575,52 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		<b>- €</b>
Virements de la section de fonctionnement (chap 21)	25 195,73 €	8 473,00 €	0,00 €	0,00 €		- €
Opérations d'ordre de transfert entre sections (chap 040)	8 165,89 €	8 944,00 €	5 800,00 €	0,00 €	-100,0%	- 5 800 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>39 861,62 €</b>	<b>23 992,52 €</b>	<b>5 800,00 €</b>	<b>5 721,00 €</b>	<b>-1,4%</b>	<b>- 79 €</b>
<b>Résultat reporté Investissement (001)</b>	<b>22 816,38 €</b>	<b>31 007,48 €</b>	<b>46 497,90 €</b>	<b>52 645,27 €</b>	<b>13,2%</b>	<b>6 147 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>62 678,00 €</b>	<b>55 000,00 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>

Ne sont prévues en recettes d'investissement 2023 que l'amortissement et le report du résultat 2022.

### 2. Les dépenses d'investissement

DEPENSES						
CHAPITRES	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION BP 2022 / 2023	
Immobilisations corporelles (chap 21)	60 700 €	53 000 €	20 000,00 €	58 366,27 €	191,8%	38 366 €
Dépenses imprévues (chap 020)	1 000 €	2 000 €	32 297,90 €	0,00 €	-100,0%	- 32 298 €
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>61 700 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>-</b>	<b>- €</b>
<b>Total des dépenses de d'investissement</b>	<b>61 700 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>52 297,90 €</b>	<b>58 366,27 €</b>	<b>11,6%</b>	<b>6 068 €</b>

Un budget doit être voté en équilibre. Dans la mesure où les recettes d'investissement 2023 ont un caractère automatique, 58 366€ sont inscrits au chapitre 21. Ces crédits pourront être consacrés au renouvellement du matériel de restauration, à l'équipement du tiers lieu de santé ou à l'équipement informatique.

## VIII. Projets 2023

Le budget primitif du CCAS présenté pour l'année 2023 affirme la volonté de la Ville de Givors et du CCAS de poursuivre les efforts de solidarité en direction des habitants de Givors les plus vulnérables et les plus fragiles.

2023 verra la refonte du règlement intérieur des aides facultatives du CCAS, pour apporter une réponse plus juste et adaptée aux difficultés des administrés.

Cette année sera aussi marquée par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux : portrait du territoire, plus spécialement sur les thématiques de la précarité alimentaire et l'isolement des personnes âgées.

### Service social

En 2023, la répartition des publics entre la métropole et le CCAS est maintenue : prise en charge individualisée et personnalisée des personnes en situation de précarité, souvent isolées, sans enfant mineur à charge.

En 2023, on s'inscrit dans une continuité des actions collectives, qui visent à agir sur l'environnement des personnes d'une manière préventive plutôt que curative. En effet, le travail éducatif permet de développer les potentialités des personnes accompagnées pour favoriser ainsi leur pouvoir d'agir. Le traitement collectif des problématiques récurrentes (santé, logement, numérique, isolement...) repérées lors de l'accompagnement individuel permet de s'appuyer sur la dynamique du groupe pour aider chaque personne à faire face à ses propres besoins et problèmes de façon autonome.

### Service personnes âgées

En 2023, une réorganisation du service est prévue avec l'arrivée d'une nouvelle responsable et la création d'un poste d'assistant administratif. Le nouveau projet se déploiera autour du développement du partenariat et des coopérations internes et externes pour la coordination autour de l'enjeu du bien vieillir (lutte contre l'isolement, activités de prévention, bien-être, santé mentale en lien avec le CLSM). Le portage des repas à domicile pour les personnes les plus dépendantes et isolées connaît une hausse des demandes. Le travail auprès des seniors pour favoriser le bien vieillir et lutter contre l'isolement se poursuivra et se renforcera en 2023.

### Le service santé

En 2023, le plan d'actions mis en place par le coordonnateur du CLS, avec les partenaires concernant l'offre de premiers recours est maintenu et vise à favoriser l'accès aux droits de santé, les actions autour de la santé mentale et promouvoir la bonne alimentation et l'activité physique.

Ce plan est amené à se développer dans le cadre de l'installation d'une Maison Pluridisciplinaire de Santé portée par la SAGM. Les travaux ont démarré et la maison devrait ouvrir sur la fin d'année 2023. A cette maison de santé sera adossé en 2024 un tiers-lieu de santé qui permettra de développer des actions de promotion et de prévention.

L'année 2023 aura comme enjeu de préfigurer avec l'ensemble des partenaires du territoire le fonctionnement de ce futur tiers-lieu. Il s'agit de permettre aux habitants les plus éloignés et précaires de mieux s'inscrire dans un parcours de santé. Cette dynamique s'inscrit dans le prolongement de la médiation santé et dans la préfiguration du tiers-lieu mais aussi des ateliers santé ville, l'un des objectifs du plan de mandat de l'équipe municipale.

Le mois de la santé en octobre permettra de sensibiliser les habitants sur la santé physique et mentale et de mobiliser la CPTS, nouveau partenaire majeur du territoire.

Enfin 2023 verra le déploiement de la mutuelle de santé communale avec le lancement des permanences en février, mais aussi le développement d'autres thématiques : activités physiques et santé en liens étroits avec le service des sports.

### La thématique logement

Elle sera traitée par les agents du CCAS dans le cadre de leur accompagnement social auprès des administrés.

Avec le RU des Vernes, une dynamique partenariale avec les différents acteurs locaux (bailleurs, MDML) est mis en œuvre et le CCAS est impliqué dans les différentes instances.

Le nouveau fonctionnement des ILHA accompagnera davantage de ménages en difficulté dans le cadre des Commissions Sociales Territorialisées du Logement (CSTL) et sur le maintien dans le logement/prévention des expulsions avec la mise en place des Commissions Maintien dans le Logement (CML). Le CCAS sera un partenaire de ces nouveaux dispositifs et fonctionnements

Cette année est marquée par la finalisation de l'Analyse des Besoins Sociaux, obligation légale de tous les CCAS pour réaliser une analyse sociodémographique des besoins du territoire et ce en lien avec l'ensemble des acteurs de la solidarité. L'ABS permettra ainsi d'appréhender les besoins, actuels ou à venir, d'observer les réponses existantes, de définir les éventuelles nouvelles réponses à mettre en place ou les réponses existantes à mobiliser pour enfin en déduire le périmètre d'intervention du CCAS, au plus près des besoins des habitants et en complémentarité des autres acteurs du territoire.



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : CCAS DE GIVORS (1)**

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 26691005800012

POSTE COMPTABLE : 069007

**M. 57**

**Budget primitif**

**Voté par nature**

BUDGET : CCAS DE GIVORS (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet



Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
<b>B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements</b>	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
<b>B8 - Subventions versées</b>	46
<b>B9 - Etat du personnel</b>	47
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	Sans Objet
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	Sans Objet
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	50

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## I – INFORMATIONS GENERALES

### INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

#### Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	20789

#### Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1200.00

#### Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	56.05
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	44.05
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	51.12
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	127.23
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-27.23

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

## I – INFORMATIONS GENERALES

### MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	983 527,38	889 632,00	301 624,57	A1	207 729,19
<b>Investissement</b>	0,00	6147,37	(3) 46 497,90	A2	52 645,27
<b>Fonctionnement</b>	983 527,38	883 484,63	(4) 255 126,67	A3	155 083,92

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	207 729,19
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	52 645,27
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	155 083,92

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR**

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		<b>(III) 0,00</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		<b>(IV) 0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	58 366,27	5 721,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 52 645,27
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>		<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 323 675,92	1 168 592,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 155 083,92
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>		<b>1 323 675,92</b>	<b>1 323 675,92</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>1 382 042,19</b>	<b>1 382 042,19</b>

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISS

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	20 000,00	0,00	58 366,27	58 366,27	58 366,27
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>
<b>+</b>						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
<b>=</b>						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>58 366,27</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>5 800,00</b>		<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	-----------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>52 645,27</b>
--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>58 366,27</b>
---	------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**5 721,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	408 071,10	0,00	425 200,00	425 200,00	425 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	593 155,00	0,00	717 654,92	717 654,92	717 654,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	150 000,00	0,00	174 800,00	174 800,00	174 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 151 226,10</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 654,92</b>	<b>1 317 654,92</b>	<b>1 317 654,92</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 151 226,10</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>1 317 954,92</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 800,00</b>		<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 157 026,10</b>	<b>0,00</b>	<b>1 323 675,92</b>	<b>1 323 675,92</b>	<b>1 323 675,92</b>
+					
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
=					
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>1 323 675,92</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II  
C2

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 800,00	0,00	212 592,00	212 592,00	212 592,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	721 000,00	0,00	956 000,00	956 000,00	956 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>
--------------	-------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>155 083,92</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 323 675,92</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>5 721,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	58 366,27	0,00	58 366,27
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
			0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>58 366,27</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>58 366,27</b>
---	------------------

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	425 200,00		425 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	717 654,92		717 654,92
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	174 800,00	0,00	174 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	300,00	0,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	5 721,00	5 721,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
			0,00	0,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>5 721,00</b>	<b>1 323 675,92</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 323 675,92</b>
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



**CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023**

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		5 721,00	5 721,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>52 645,27</b>
--	------------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>58 366,27</b>
---	------------------

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	212 592,00		212 592,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	956 000,00		956 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>1 168 592,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>155 083,92</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>1 323 675,92</b>
--	---------------------

**CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	58 366,27
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>58 366,27</b>
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

**CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023**

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

**RECETTES**

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>5 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	<del>Immobilisations corporelles</del>	<del>0,00</del>	<del>0,00</del>	<del>0,00</del>	<del>0,00</del>	<del>0,00</del>
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
40	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00
41	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>5 800,00</b>		<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>	<b>52 645,27</b>
---	------------------

<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>58 366,27</b>
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023  
Reçu en préfecture le 07/04/2023  
Publié le 07/04/2023  
ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



### CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I			II			III = I + II	
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	20 000,00	0,00	0,00	58 366,27	58 366,27	0,00	58 366,27	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 000,00	0,00		7 721,00	7 721,00	0,00	7 721,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00		50 645,27	50 645,27	0,00	50 645,27	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	<b>0,00</b>	<b>58 366,27</b>	<b>58 366,27</b>	
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>5 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
40	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 800,00		5 721,00	5 721,00	5 721,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		4 068,00	4 068,00	4 068,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00		1 512,00	1 512,00	1 512,00
28188	Autres immo. corporelles	5 800,00		141,00	141,00	141,00
41	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>5 800,00</b>		<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

**CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023**

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023  
Reçu en préfecture le 07/04/2023  
Publié le 07/04/2023  
ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 157 026,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 323 675,92</b>	<b>1 323 675,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 323 675,92</b>	<b>1 323 675,92</b>
011	Charges à caractère général (3)	408 071,10	0,00	0,00	425 200,00	425 200,00	0,00	425 200,00	425 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	593 155,00	0,00		717 654,92	717 654,92		717 654,92	717 654,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	150 000,00	0,00	0,00	174 800,00	174 800,00	0,00	174 800,00	174 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 151 226,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 654,92</b>	<b>1 317 654,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 654,92</b>	<b>1 317 654,92</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 151 226,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>1 317 954,92</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	5 800,00			5 721,00	5 721,00		5 721,00	5 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>5 800,00</b>			<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>		<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 323 675,92</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



**CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023**

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 800,00	0,00	212 592,00	212 592,00	212 592,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	721 000,00	0,00	956 000,00	956 000,00	956 000,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (7)</b>	<b>155 083,92</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>1 323 675,92</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL			I	II					III = I + II
		1 157 026,10	0,00	0,00	1 323 675,92	1 323 675,92	0,00	1 323 675,92	1 323 675,92
011	Charges à caractère général (4)	408 071,10	0,00	0,00	425 200,00	425 200,00	0,00	425 200,00	425 200,00
60228	Autres fournitures consommables	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6042	Achats de prestations de services	308 177,72	0,00		248 900,00	248 900,00	0,00	248 900,00	248 900,00
60623	Alimentation	32 528,24	0,00		31 100,00	31 100,00	0,00	31 100,00	31 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 450,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 721,76	0,00		3 600,00	3 600,00	0,00	3 600,00	3 600,00
60636	Habillement et vêtements de travail	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
611	Contrats de prestations de services	16 285,20	0,00		15 700,00	15 700,00	0,00	15 700,00	15 700,00
61351	Matériel roulant	8 000,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 190,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6161	Multirisques	0,00	0,00		1 550,00	1 550,00	0,00	1 550,00	1 550,00
6182	Documentation générale et technique	150,00	0,00		150,00	150,00	0,00	150,00	150,00
6184	Versements à des organismes de formation	610,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6188	Autres frais divers	597,50	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 710,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6238	Divers	9 100,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
6247	Transports collectifs	7 536,88	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 350,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	8 363,80	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	0,00	0,00		93 000,00	93 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	593 155,00	0,00		717 654,92	717 654,92		717 654,92	717 654,92
6331	Versement mobilité	6 604,00	0,00		8 095,91	8 095,91		8 095,91	8 095,91
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	463,00	0,00		419,26	419,26		419,26	419,26
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 649,00	0,00		8 889,38	8 889,38		8 889,38	8 889,38
64111	Rémunération principale titulaires	197 733,00	0,00		289 867,36	289 867,36		289 867,36	289 867,36
64112	SFT, indemnité de résidence	13 597,00	0,00		10 963,08	10 963,08		10 963,08	10 963,08

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	45 739,00	0,00		73 183,90	73 183,90		73 183,90	73 183,90
64131	Rémunérations	133 433,00	0,00		110 117,17	110 117,17		110 117,17	110 117,17
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	1 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	24 744,00	0,00		19 914,73	19 914,73		19 914,73	19 914,73
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		2 556,00	2 556,00		2 556,00	2 556,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	79 426,00	0,00		83 940,08	83 940,08		83 940,08	83 940,08
6453	Cotisations aux caisses de retraites	69 655,00	0,00		98 244,06	98 244,06		98 244,06	98 244,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 450,00	0,00		5 052,46	5 052,46		5 052,46	5 052,46
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 000,00	0,00		4 774,32	4 774,32		4 774,32	4 774,32
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	778,00	0,00		1 152,69	1 152,69		1 152,69	1 152,69
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	384,00	0,00		484,52	484,52		484,52	484,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	150 000,00	0,00	0,00	174 800,00	174 800,00	0,00	174 800,00	174 800,00
65133	Secours d'urgence	10 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
65134	Aides	15 441,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
65138	Autres secours	28 559,00	0,00		16 000,00	16 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	90 000,00	0,00		137 300,00	137 300,00	0,00	137 300,00	137 300,00
65888	Autres	6 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>1 151 226,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 654,92</b>	<b>1 317 654,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 654,92</b>	<b>1 317 654,92</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		300,00	300,00		300,00	300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>300,00</b>		<b>300,00</b>	<b>300,00</b>

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 151 226,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>0,00</b>	<b>1 317 954,92</b>	<b>1 317 954,92</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	5 800,00			5 721,00	5 721,00		5 721,00	5 721,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	5 800,00			5 721,00	5 721,00		5 721,00	5 721,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>5 800,00</b>			<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>		<b>5 721,00</b>	<b>5 721,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 800,00	0,00	212 592,00	212 592,00	212 592,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	16 000,00	0,00	8 164,00	8 164,00	8 164,00
7066	Redevances services à caractère social	178 800,00	0,00	204 428,00	204 428,00	204 428,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	721 000,00	0,00	956 000,00	956 000,00	956 000,00
74718	Autres participations Etat	121 000,00	0,00	93 000,00	93 000,00	93 000,00
74748	Participation autres communes	600 000,00	0,00	863 000,00	863 000,00	863 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>915 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>	<b>1 168 592,00</b>
42	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
43	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

Envoyé en préfecture le 07/04/2023  
Reçu en préfecture le 07/04/2023  
Publié le 07/04/2023  
ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



**CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023**

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>7 721,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 645,27</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	7 721,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 645,27	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RÉCETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**A1**

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>58 366,27</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		58 366,27
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>524 108,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>793 846,27</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	108 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 700,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	277 808,65	0,00	0,00	0,00	0,00	439 846,27	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	137 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>871 164,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>297 428,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	8 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 428,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	863 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

**IV – ANNEXES**

**IV**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)**

**A2**

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 317 954,92</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		425 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		717 654,92
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		174 800,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		300,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 168 592,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		212 592,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		956 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 610.00 €		1996-12-11
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	2158-Autres install. materiels outillages tehniku	15	11/12/1996
L	2182-Matériel transport	10	11/12/1996
L	2183-Matériel bureau et informatique	10	11/12/1996
L	218301-MATERIEL INFORMATIQUE	5	11/12/1996
L	218302-Materiel de bureau CCAS	5	11/12/1996
L	218303-Materiel informatique CCAS	5	11/12/1996
L	2184-Mobilier	10	11/12/1996
L	218801-Materiels classiques CCAS	10	11/12/1996
L	218802-Coffre fort CCAS	30	11/12/1996

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES</b>	<b>B8</b>

**SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT (total)</b>					<b>0,00</b>
<b>FONCTIONNEMENT (total)</b>					<b>77 100,00</b>
65748		SUBVENTION ANNUELLE	ADAPEI	Association	500,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	BELLE SIRIUS	Association	1 500,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	CIDFF	Association	29 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	COMITE DE JUMELAGE GIVORS GAVINANE	Association	3 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	DON DU SANG	Association	300,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	FNATH	Association	600,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	GEM LA MAIN SUR LE CUR	Association	2 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	HESTIA	Association	25 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	LE MAS	Association	8 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	NEPALLY DREAM	Association	3 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	RESTOS DU COEUR	Association	3 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	SECOURS CATHOLIQUE	Association	1 000,00
65748		SUBVENTION ANNUELLE	VIE LIBRE	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>	<b>6,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6,00</b>
Adjoint administratif pal 1 cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>
Adjoint technique pal 1 cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Agent social	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent social principal 2 cl	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant socio-éducatif	A	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Apprenti		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>11,00</b>	<b>1,00</b>	<b>12,00</b>

**CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023**

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
- (2) Catégories : A, B ou C.
- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).
- (5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>0,00</b>		
Apprenti		OTR	0	0,00	A	A
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-13	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-23-1°	CDD
Assistant socio-éducatif	A	S	478	0,00	332-23-1°	CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 POL : Police.  
 POMP : Sapeurs-pompiers.  
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :  
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.  
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.  
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.  
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.  
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.  
 332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.  
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.  
 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.  
 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.  
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.  
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.  
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.  
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).  
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).  
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.  
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## CCAS DE GIVORS - CCAS DE GIVORS - BP - 2023

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1)

A Givors, le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1),

compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le

A Givors, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_4-DE

CA\_DEL230404\_5

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 13 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabihia LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ANCV 2023**

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le programme Seniors en vacances est organisé depuis 2007 par l'ANCV et soutenu par le secrétariat d'État au Tourisme. Il permet aux seniors à revenus modestes de partir en vacances en bénéficiant d'une aide financière directe de l'ANCV et de tarifs préférentiels accordés par les professionnels du Tourisme.

Il a pour objet :

- de développer le départ en vacances de personnes âgées de 60 ans et plus non imposables ;
- de leur proposer un séjour de qualité à moindre coût ;
- de pérenniser l'ouverture des lieux de vacances en allongeant la période d'activité des territoires à forte saisonnalité touristique ;
- de créer des emplois et maintenir une activité économique.

Il est proposé de reconduire la convention sur l'année 2023,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
13 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du CCAS à signer la convention avec l'ANCV

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Isabelle DREVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA\_DEL230404\_6

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des  
délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 11 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Dalila ALLALI ; Madame Nabihia LAOUADI ;  
Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ; Madame Françoise DIOP ;  
Monsieur Farid MAHDADI ; Madame Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-  
MAZZOCCO ; Madame Eliane RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Madame Françoise BATUT ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ;  
Monsieur Damien PELLAT ; Madame Tiphaine MASSON ; Madame Camille MAY

**CONVENTION AVEC HESTIA AIDE ET SOINS**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

La ville de Givors et son CCAS encouragent et soutiennent le développement d'actions visant à la mise en œuvre d'une politique gérontologique active.

L'association Hestia Aide et Soins a pour vocation :

- De faciliter le maintien à domicile des personnes malades, handicapées et âgées,
- D'assurer les soins infirmiers sur prescription médicale,
- De représenter les intérêts professionnels et sociaux des particuliers employeurs de personnels effectuant à leur domicile des tâches à caractère familial ou ménager,
- De participer à la coordination efficace de tous les intervenants du secteur auprès des personnes : service d'aide à domicile, professionnels de santé, libéraux et hospitaliers, CCAS, associations diverses,

- D'offrir de manière permanente ou occasionnelle des prestations de services ou des produits à la vente entrant dans le cadre de son objet, ou contribuant à sa réalisation.

Son action s'étend à tous, sans aucune distinction, dans un esprit de parfaite tolérance et de respect des convictions de chacun. Elle a un caractère laïc.

Le CCAS souhaite soutenir les actions de l'Hestia Aide et Soins pour :

- Que l'ensemble de la population malade, âgée et handicapée, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier des prestations proposées et gérées par l'association.
- Une démarche partenariale et une recherche de complémentarité avec les acteurs de la ville.

Au regard de ces éléments, les actions de l'association s'inscrivent dans la politique sociale de la municipalité et de son CCAS en répondant aux besoins de la population senior au travers d'actions pour le maintien à domicile et de participation au plan canicule.

Le CCAS de Givors entend soutenir l'action de l'association et apporter une subvention de 25 000€.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**11 VOIX POUR**

#### **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le président du CCAS à signer la convention avec l'association HESTIA Aide et Soins
- **D'INSCRIRE** la subvention de 25 000€ au budget 2023

Le président du CCAS,  
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance  
Isabelle DREVET

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_6-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE HESTIA AIDE ET SOINS  
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS  
ANNEE 2023**

**Entre**

Le CCAS de Givors, ayant son siège place Camille Vallin 69700 Givors, représentée par son président en exercice, monsieur Mohamed Boudjellaba, dûment habilité par délibération n°52 du 4 avril 2023,

Ci-après désignée sous le terme « **le Centre Communal d'Action Sociale** », d'une part,

**Et**

L'association pour le maintien et l'aide à domicile (Hestia Aide et Soins), association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège 9 avenue du Professeur Fleming à Givors, représentée par madame Dominique Frety en sa qualité de présidente,

Ci-après désignée sous le terme « **Hestia Aide et Soins** », d'autre part,

**Il est convenu ce qui suit :**

**Préambule**

Pour répondre dans le cadre de ses orientations politiques dans les domaines de l'action sociale, aux besoins de la population âgée et handicapée de la commune, la ville de Givors et son CCAS encouragent et soutiennent le développement d'actions à caractère social, culturel, sportif et souhaite associer les partenaires à la mise en œuvre d'une politique gérontologique active.

L'association Hestia Aide et Soins a pour vocation de :

- Faciliter le maintien à domicile des personnes malades, handicapées et âgées,
- D'assurer les soins infirmiers sur prescription médicale,
- De représenter les intérêts professionnels et sociaux des particuliers employeurs de personnels effectuant à leur domicile des tâches à caractère familial ou ménager,
- De participer à la coordination efficace de tous les intervenants du secteur auprès des personnes : service d'aide à domicile, professionnels de santé, libéraux et hospitaliers, CCAS, associations diverses,
- d'offrir de manière permanente ou occasionnelle des prestations de services ou des produits à la vente entrant dans le cadre de son objet, ou contribuant à sa réalisation.

Son action s'étend à tous, sans aucune distinction, dans un esprit de parfaite tolérance et de respect des convictions de chacun. Elle a un caractère laïc.

Le siège de l'association est fixé à Givors, 9 avenue du Professeur Fleming.

Le CCAS souhaite soutenir les actions de l'Hestia Aide et Soins avec pour objectif que l'ensemble de la population malade, âgée et handicapée, quelles que soient ses ressources, puisse bénéficier des prestations proposées et gérées par l'association.

Pour ces prestations précitées, l'association applique un barème de participation financière des adhérents en fonction de leurs ressources, défini nationalement par la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés.

Par ailleurs, l'action de l'association s'inscrit dans une démarche partenariale et une recherche de complémentarité avec les acteurs de la ville. Elle poursuit l'adaptation des services aux besoins des habitants et l'inscription dans une logique de développement social avec les relais associatifs et institutionnels de la ville.

Comme décrit ci-dessus, les actions de l'association s'inscrivent dans la politique sociale de la municipalité et de son CCAS en répondant aux besoins de la population senior au travers d'actions pour le maintien à domicile et de participation au plan canicule.

Au regard de ces éléments, le CCAS de Givors entend soutenir l'action de l'association.

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'attribution à l'association, par le CCAS, d'une subvention ; Elle est destinée à assurer des actions partenariales avec les différents acteurs de la commune dans une logique de développement social.

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, des actions conformes à son objet social favorisant le maintien à domicile des givordins et à respecter les orientations inscrites et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Dans ce cadre, le CCAS soutient financièrement l'association sans attendre de contrepartie directe à cette contribution.

#### **Article 2 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2023. Elle prend effet à compter de sa transmission en préfecture pour une durée d'un an.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

## **Article 3 : Engagements de l'association**

### 3.1 : Dispositions générales

Par la présente convention, l'association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule, ces actions.

Elle s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

### 3.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière de la subvention sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité (ce logo peut être récupéré auprès de la direction de la communication de la commune).

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement de la présente convention.

### 3.3 : Respect du contrat d'engagement républicain

L'association s'engage à respecter le contrat d'engagement républicain joint en annexe de la présente convention.

## **Article 4 : Montant de la subvention du CCAS**

### 4.1 : Subvention de fonctionnement

Le CCAS de Givors s'engage à verser une subvention d'un montant de 25 000 euros en un versement unique au titre de l'année 2023 afin de permettre à l'association de fonctionner dans les meilleures conditions. Le versement aura lieu dans un délai de 60 jours à compter de la date de la notification de la présente convention.

Les versements seront effectués au compte de l'association sur la base du RIB transmis au service des finances de la ville.

Le CCAS se réserve le droit de ne pas procéder au versement de la subvention en cas de mise en liquidation de l'association.

En cas de sous réalisation budgétaire des actions financées lors de la clôture des comptes, il pourra être envisagé de demander à l'association le remboursement des éventuelles sommes non utilisées. Un titre de recette sera alors émis par le CCAS (dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ou la réalisation de l'action ou de l'investissement).

## **Article 5 : Contrôle de l'utilisation de la subvention**

### 5.1 : Justificatifs

L'association s'engage à utiliser la présente subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée et tel que défini à l'article 1 de la présente convention.

A ce titre, l'association s'oblige à accepter le contrôle technique et financier portant sur

l'utilisation de la subvention allouée.

De plus, l'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice, les documents suivants :

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes,
- Le rapport d'activité,
- Un Bilan (exemple : compte rendu d'assemblée générale),
- Un compte de résultat.

L'association s'engage plus largement à remettre sur simple demande du CCAS tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle. Tout manquement aux obligations du présent article pourra entraîner le remboursement de la subvention.

#### 5.2 : Obligation de publicité

L'association s'engage à mentionner la participation financière du CCAS sur tout support de communication, notamment dans ses rapports avec les médias, par apposition du logo de la collectivité (ce logo peut être récupéré auprès de la direction de la communication de la commune).

Si cette obligation n'est pas remplie, aucun versement ne sera effectué ou si des sommes ont déjà été versées, un reversement total ou partiel pourra être exigé en application des articles résiliation et reversement (5 et 6) de la présente convention.

### 5.3 : Information du CCAS

L'association devra tenir informée le CCAS, dans un délai de 15 jours, de tout événement survenant tant dans sa situation que dans celle des missions subventionnées.

Ainsi, elle s'engage à informer le CCAS de tout changement dans sa situation juridique, notamment toute modification de ses statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique) survenant tant en application du Code Civil que du Code de Commerce.

L'association s'engage également à informer le CCAS de toute modification dans le déroulement des actions subventionnées, notamment toute modification des données financières et techniques.

L'association s'engage par ailleurs à informer le CACS de tout changement relatif à son assujettissement à la TVA.

Le CCAS se réserve la possibilité de recalculer la subvention en fonction du montant de la TVA non récupérable le cas échéant.

Tout manquement aux obligations définies au présent article pourra entraîner la résiliation de la présente convention, en application de l'article 5 ci-après.

### **Article 6 : Sanctions et résiliation de la convention**

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai d'un mois suivant une mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet.

La résiliation sera effective à l'issue du délai de préavis d'un mois commençant à courir à compter de la notification de la mise en demeure, sauf si :

- Les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un début d'exécution ;
- L'inexécution des obligations requises est consécutive à un cas de force majeure.

Le CCAS se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, sans préavis, en cas de faute lourde du bénéficiaire.

La résiliation ne donne lieu à aucune indemnité pour l'association.

### **Article 7 : Reversement de la subvention**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'association sans l'accord écrit du CCAS, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'association et avoir préalablement entendu ses représentants. Le CCAS en informe l'association par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le CCAS peut ainsi exiger le reversement de tout ou partie de la subvention allouée s'il apparaît au terme des opérations de contrôle de la présente convention :

- Que celle-ci a été utilisée à des fins non conformes à l'objet de la présente convention,
- Que les obligations prévues dans la présente et auxquelles doit s'astreindre l'association (fourniture de pièces justificatives de la dépense, obligation de publicité...) n'ont pas été respectées.

Le reversement est demandé par simple émission d'un titre de recette dont le recouvrement est à la charge du comptable du Trésor.

Préalablement à l'émission du titre cité, la collectivité notifiera par lettre recommandée avec accusé de réception, les conclusions du contrôle de l'utilisation de la subvention allouée avec mention des considérations de fait et de droit qui justifient l'ordre de reversement.

La lettre de notification visée au paragraphe précédent, indique le délai dont dispose l'association pour présenter des observations écrites. Ce délai ne peut être inférieur à 15 jours à compter de la date de notification.

La décision de reversement est prise par le Maire de Givors si aucun document n'est présenté par l'association, à l'expiration du délai mentionné, ou si les documents transmis, dans le délai imparti, ne sont pas de nature à permettre le maintien du financement alloué au bénéficiaire.

#### **Article 8 : Avenant**

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### **Article 9 : Règlement des litiges**

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution à l'amiable avant d'engager toute action en justice.

Si un accord ne pouvait intervenir entre les parties, et après avoir épuisé toutes les possibilités de conciliation, le conflit sera porté devant le Tribunal Administratif de Lyon.

Fait à Givors, le 4 avril 2023, en 3 exemplaires originaux,

Le président du C.C.A.S. de Givors,

Mohamed Boudjellaba

Pour l'association la présidente,

Dominique Frety

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_6-DE

CA\_DEL230404\_7

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des  
délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 13 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;  
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;  
Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame  
Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane  
RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ;  
Madame Camille MAY

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION « UNION NATIONALE DES  
CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Le CCAS de Givors est adhérent de l'Union Nationale des CCAS depuis de nombreuses années.

L'UNCCAS, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, est un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

L'UNCCAS agit dans le respect des valeurs laïques et républicaines, ses missions sont :

- Représenter, défendre et structurer le réseau national des CCAS/CIAS ;
- Accompagner les adhérents en leur apportant toute la formation, l'aide technique et juridique nécessaires au développement de leurs activités ;

- Valoriser et promouvoir l'action sociale publique au plan communal et intercommunal, en confortant les capacités d'observation sociale, d'intervention et d'innovation des CCAS/CIAS ;
- Développer l'échange d'expériences, l'essaimage et la capitalisation de bonnes pratiques en matière d'action sociale locale et cela au plan national mais aussi européen ;
- Dialoguer avec les représentants de l'État, les parlementaires, les administrations, les partenaires pour adapter les dispositifs existants et alimenter le débat national en matière de politiques sociales.

La cotisation annuelle est fixée à 784,12 euros pour l'année 2023.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'UNCCAS au titre de l'année 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**13 VOIX POUR**

#### **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le président du CCAS à renouveler l'adhésion à l'UNCCAS au titre de l'année 2023.
- **DE DIRE** que la somme de 784,12€ sera inscrit au budget 2023.

Le président du CCAS,

Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance

Isabelle DREVET

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_7-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA\_DEL230404\_8

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des  
délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 13 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;  
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;  
Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame  
Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane  
RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ;  
Madame Camille MAY

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DU CCAS**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la  
fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique du mardi 21 mars 2023 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de  
chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Aussi, concernant le dispositif de Programme de Réussite Éducative (PRE), afin d'accéder à  
une nomination stagiaire suite à la réussite à un concours d'un agent et de pourvoir le poste  
vacant de coordinateur par une mobilité interne, il est proposé d'inscrire au tableau des emplois  
permanents les postes suivants :

Emplois à créer				
Direction	Emploi	Cadre d'emploi	Temps de travail	Catégorie
CCAS	Coordinateur PRE	Animateur	100%	B
	Référent PRE	Assistant socio-éducatif	TC	A

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
13 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** les modifications du tableau des effectifs présentés ;
- **DE CREER** les emplois permanents dans les conditions exposées ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 012.

Le président du CCAS,  
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance  
Isabelle DREVET

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 11/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_8-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA\_DEL230404\_9

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des  
délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 **Président :** Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 13 **Secrétaire :** Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;  
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;  
Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame  
Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane  
RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ;  
Madame Camille MAY

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION « UNION DÉPARTEMENTALE  
DES CENTRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DU RHÔNE »  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

RAPPORTEUR : Mohamed BOUDJELLABA

Le rapporteur rappelle que le C.C.A.S. de Givors est adhérent de l'Union Départementale des  
C.C.A.S. L'UDCCAS assure de nombreuses missions dont celle d'apporter un outil technique et  
pratique aux CCAS.

Ainsi, l'UDCCAS :

- Représente et soutient ses adhérents ;
- Anime le réseau et développe les échanges d'expériences ;
- Favorise la constitution effective de CCAS et CIAS ;
- Informe des évolutions législatives et de l'actualité de l'action sociale.

L'UDCCAS du Rhône, déclinaison de l'UNCCAS, est un interlocuteur au niveau départemental avec l'État et la métropole sur plusieurs dispositifs partenariaux : Fonds social au logement, fonds d'aide au jeune, RSA...

Il est également un relais auprès de différents partenaires : missions locales, CNFPT, etc.

La cotisation annuelle pour une commune de 20000 à 24999 habitants est fixée en 2023 à 1570€.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à « l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du Rhône » au titre de l'année 2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**13 VOIX POUR**

#### **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Monsieur le président du CCAS à renouveler l'adhésion à « l'Union Départementale des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale du Rhône » au titre de l'année 2023.
  
- **DE DIRE** que la somme de 1570€ sera inscrit au budget 2023.

Le président du CCAS,  
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance  
Isabelle DREVET

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023

ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_9-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

CA\_DEL230404\_10

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des  
délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 Président : Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 13 Secrétaire : Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;  
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;  
Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame  
Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane  
RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ;  
Madame Camille MAY

**GESTION DU POINT ACCUEIL ET ÉCOUTE JEUNES DE GIVORS SUBVENTION 2023 À  
L'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE**

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

Dans le cadre du Contrat Local de Santé - axe 3, favoriser les actions autour de la santé mentale et objectif général 2, soutenir et renforcer les actions et dispositifs permettant un mieux-être des enfants et des jeunes -, le CCAS de Givors soutient financièrement le développement du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ).

**Ce dispositif s'appuie sur un diagnostic partagé qui a fait ressortir :**

- Un manque de lisibilité pour les habitants sur les actions et les structures du territoire,
- Un besoin de coordination au niveau de territoire pour veiller à une continuité d'accompagnement,
- Un besoin de lieu d'écoute pour répondre au mal être des jeunes,
- Un besoin de prévention auprès des parents et des enfants.

Prévu par la politique de cohésion et de solidarité nationale, et la circulaire n°145 du 12 mars 2002, le point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) est un dispositif d'intervention sur le lien social.

Le PAEJ constitue une forme d'intervention légère qui joue un rôle de proximité défini autour d'une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, de sensibilisation, d'orientation et de médiation au contact des jeunes de 12 à 25 ans exposés à des situations de risque, et de leur entourage adulte.

**Son action met en pratique 4 fonctions :**

- L'accueil : offrir une réelle accessibilité en s'adaptant aux publics et aux contextes;
- L'écoute : soutenir l'expression quelle que soit la forme qu'elle prend, la matérialité qui la médiatise;
- L'accompagnement : fournir les appuis nécessaires à la temporalité de la démarche qui construit et oriente le parcours;
- Le réseau : construire l'inscription à une place d'acteur parmi les autres.

Cette mission préventive s'adresse également à l'entourage proche des jeunes notamment familles, adultes et professionnels qui ont une charge éducative auprès des jeunes.

**Les principales missions du PAEJ qui se situe 1 place du Coteau :**

- Accueil sans condition, anonyme et confidentiel des jeunes de 12 à 25 ans,
- Écoute et accompagnement psychologique pouvant donner lieu à une orientation pour une prise en charge spécifique et adaptée,
- Médiation et soutien à la parentalité par des entretiens parents-enfants et parents seuls.

**Actions collectives externes :**

- Travail en réseau avec les partenaires de terrain pour améliorer l'accès aux services, l'orientation, la prise en charge du jeune et de son entourage,
- Soutien aux professionnels qui prennent en charge des jeunes avec la possibilité d'étayer en équipe ou en individuel autour de situations et d'échanges de pratiques,
- Actions de sensibilisation et de prévention et permanences dans des établissements scolaires.

C'est l'association ADDICTIONS France – qui possède un Centre des Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) à Givors – qui porte le PAEJ.

C'est une association loi 1901, fondée en 1872, reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire.

Elle est implantée sur l'ensemble du territoire national et animée par plus de 1 700 salariés et de nombreux bénévoles.

Elle gère plus de 80 établissements médico-sociaux (CSAPA, Centres d'aide et d'accompagnement à la réduction des risques – CAARUD...) et mène des actions de prévention dans toute la France.

Le PAEJ de Givors est un projet partenarial et cofinancé avec la CAF et la Métropole de Lyon.

Son budget prévisionnel pour l'année 2023 se présente ainsi :

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	RECETTES
<b>60 – Achats</b>	<b>1 884</b>	<b>70 – Vente de produits finis, prestations de services, marchandises</b>	<b>0</b>
60610 - Carburant	28		
60611 - EDF / Eau / Chauffage	0		
6063 - Petit Equipement / Produits d'entretien	602	<b>74- Subventions d'exploitation</b>	<b>80 640</b>
6064 - Fournitures de bureau et informatique	1 004		
6065 - Denrées et boissons / Convivialité		-Etat : (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s) :	
6068 - fournitures groupes	250	<b>CAF du Rhône</b>	<b>40 320</b>
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>586</b>		
611 - Sous Traitance Générale		Etablissements publics nationaux (ANSP (Agence nationale de santé publique ; InVS, CNSA...)) :	
612 - Crédit Bail			
6132 - Location Immobilière			
6135 - Autres Locations dont charges de co-propriété		Conseil régional :	
614 - Charges Locatives	38	Conseils départementaux : Métropole de Lyon	5 040
615 - Entretien et Maintenance	48		
616 - Assurances		- Intercommunalité (s) : EPCI ou commune(s):	
618 - Frais d'inscription aux formations et colloques / Documentation	500	CCAS	35 280
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>4 597</b>	Organismes d'Assurance Maladie :	
622 - Honoraires	0		
623 - Impression, éditions, cadeaux			
625 - Frais de Mission (déplacements, hébergement, per diem)		Fonds européens	
626 - Affranchissement / Télécommunications	503	Agence de services et de paiement (ex-CNASEA - emplois aidés)	
6282 - Participation aux frais de Siège ou frais inter-établissements		Autres établissements publics	
6283 Nettoyage des locaux	3 240		
62 - Cotisations et divers autres services extérieurs	854	- Aides privées	
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>4 340</b>		
631 - Taxe sur Salaire	4 208	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
635 / 637 - Impôts et Taxes (sauf Taxe sur salaire)		7546 - Dons Reversés par le Siège	
63 - Divers (participation à l'effort de construction et de formation profess, provisions	132	754 - Collecte de Fonds	
<b>64- Charges de personnel</b>	<b>66 877</b>	7561 - Cotisations volontaires	
641 - Salaires Bruts / Primes / Provisions pour CP, autres frais de personnel, CET	45 981	75 - Autres Produits & Financements Privés	
645 - Charges Sociales	20 690	<b>76 - Produits financiers</b>	
647 - Autres charges sociales (ticket resto, transport, médecine)	206	<b>78 – Reprises sur amortissements et provisions</b>	
64 - Divers salaires		<b>79 – Transfert de charges</b>	<b>0</b>
<b>655- Quote part frais de structures</b>	<b>2 042</b>		
<b>68- Dotations aux amortissements</b>	<b>314</b>		
<b>86- Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>5 626</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>5 626</b>
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	5 626	Prestations en nature	5 626
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>86 266</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>86 266</b>

La participation financière du CCAS de Givors pour l'année 2023 s'élève à ainsi 35 280€.

Ce budget prévisionnel prend en compte la présence des professionnels avec :

- Des plages d'accueil inconditionnelles par semaine, avec la présence de psychologues et d'un éducateur spécialisé.
- Un temps de coordination spécifique pour développer le réseau et promouvoir le lieu.
- Une ouverture du PAEJ pendant 48 semaines (fermeture 3 semaines en août et une semaine en d'année).
- Des ateliers collectifs proposés au public.

- La prise en compte de frais de structures pour la gestion et le management des équipes.
- Des permanences de proximité.

Certaines se sont tenues au lycée Aragon/Picasso en 2022.

En 2023, elles ont commencé au collège Paul Vallon et en projet au lycée Casanova. Des contacts sont pris avec le collège Lucie Aubrac.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :**

**13 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** la subvention à l'association Addictions France d'un montant de 35 280€ pour l'année 2023
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget

Le président du CCAS,  
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance  
Isabelle DREVET

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



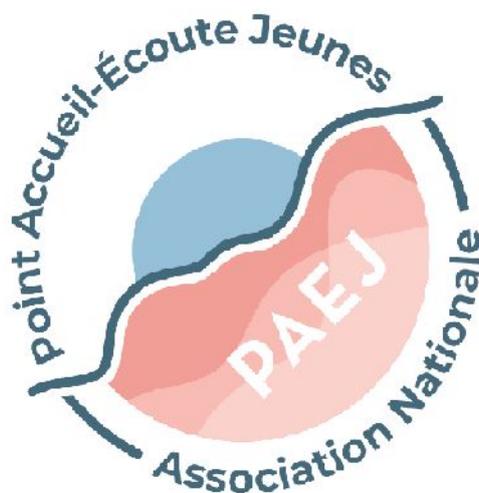
ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_10-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

# Rapport d'activité du 01/04/2022 au 31/12/2022

## PAEJ Sud Rhône "Le Salon"

Le Salon



# Sommaire

Antennes.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Permanences d'écoute.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Permanence d'écoute Lycée Aragon Picasso (Givors).....	5
Composition de l'équipe et financement.....	5
1 L'accueil individuel des jeunes.....	7
1.1 Vue d'ensemble.....	7
1.2 Les jeunes.....	8
1.3 La situation d'insertion.....	10
1.4 Les parents.....	11
1.5 Les problématiques.....	13
1.6 Le logement.....	23
1.7 L'origine géographique des jeunes.....	25
1.8 Les orientations.....	26
2 Les actions collectives.....	27
3.1 Vue d'ensemble.....	27
3 Les actions partenariales.....	28

Le PAEJ Sud Rhône "Le Salon" est porté par : **Association Addictions France**  
dénommée ANPAA



Description de la structure porteuse : **L'association intervient sur toutes les conduites addictives : alcool, tabac; cannabis, médicament psychotropes, drogues illicites, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans substance.**

Adresse : **3 Montée du Cras**

**69700**  
**Givors**

Téléphone : **+33472432377**

Courriel : **aura69@addictions-france.org**

Site Internet de la structure porteuse: <https://addictions-france.org/>

Le PAEJ Sud Rhône "Le Salon"

**Le Salon**

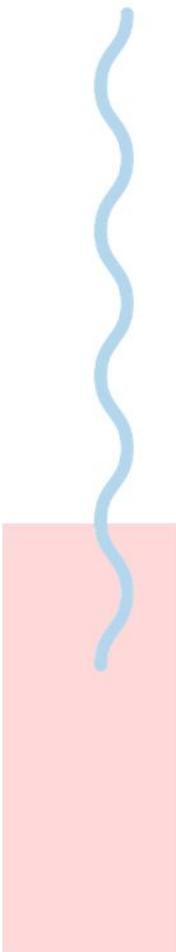
Date de création : **01 avril 2022**

Localisation sur un Quartier Politique de la Ville (QPV) : **Oui**

Téléphone : **+33789215318**

Courriel : **paej.aura69@addictions-france.org**

Site Internet : <https://addictions-france.org/>



Permanence d'écoute

## Composition de l'équipe et financement

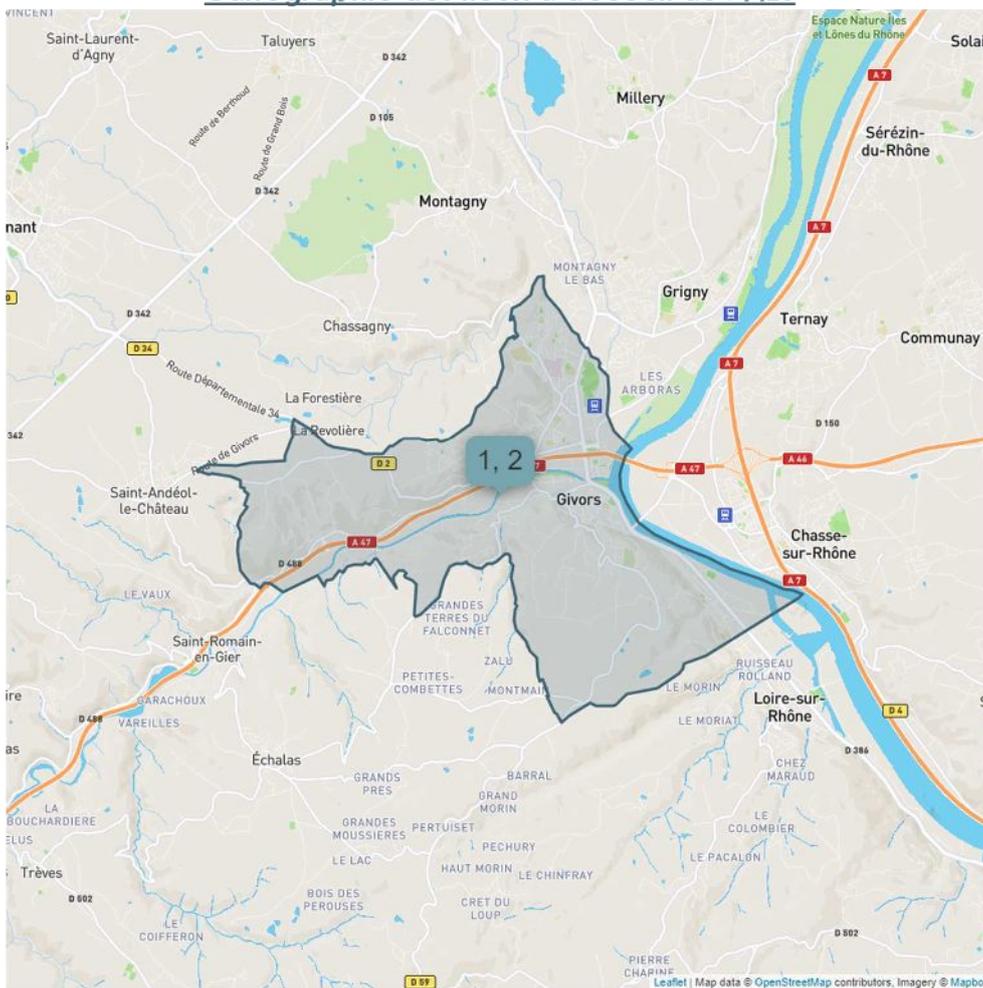
Composition de l'équipe

Qualification	ETP
Psychologue	0.65
Éducateur	0.55
Encadrement	0.11
Total ETP	1.31

Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022Répartition du nombre de professionnels le s par type de métier

Métier	Nombre de professionnels
Psychologue	1
Éducateur/éducatrice	1
Assistant ·e sociale	0
Encadrement et comptabilité	3

### Cartographie des lieux d'accueil du PAEJ



### Légende

Numéro	Lieu
1, 2	Permanence principale (Givors), Permanence d'écoute Lycée Aragon Picasso (Givors)

# 1 L'accueil individuel des jeunes

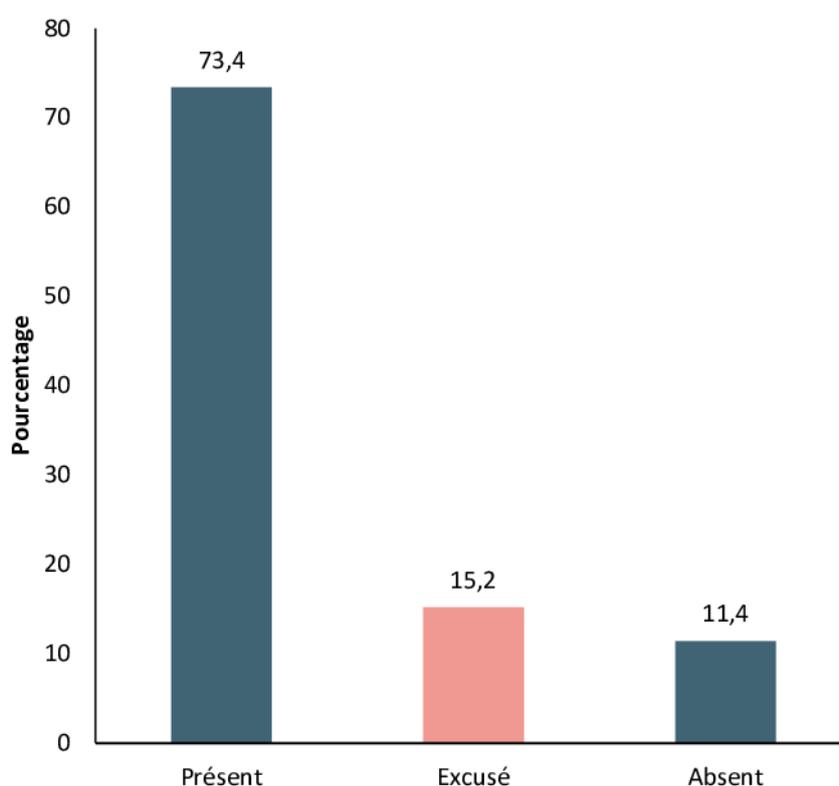
## 1.1 Vue d'ensemble

### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Le PAEJ a suivi **18** jeunes et **12** parents. Les professionnels ont réalisé **58** entretiens. Spécifiquement **58** entretiens avec des jeunes et **22** entretiens avec des parents.

### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Proportion de rendez-vous honorés



### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Taux de présence et d'absence aux rendez-vous par localisation

Nom du lieu d'accueil	Rendez-vous excusés	Rendez-vous non honorés
PAEJ	11%	13%

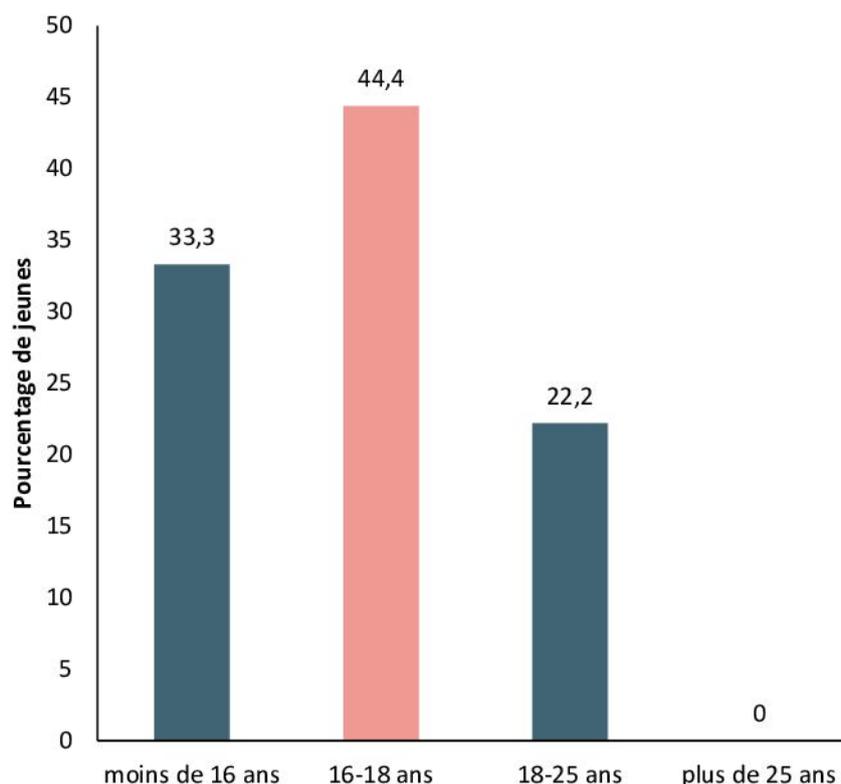
## 1.2 Les jeunes

### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Les jeunes suivis par le PAEJ ont en moyenne **15.9 ans** lors de la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022.

### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

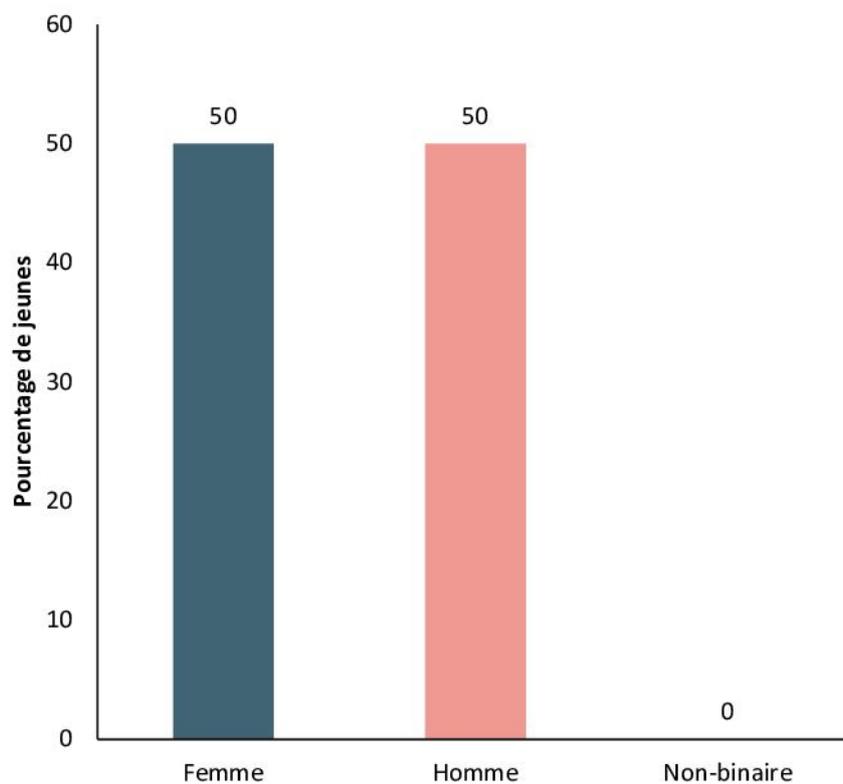
#### Le pourcentage des jeunes accueillis par tranches d'âge



### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Le PAEJ accueille des personnes de différents genres répartis comme suit :

Représentation du genre parmi les jeunes accueillis.



Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

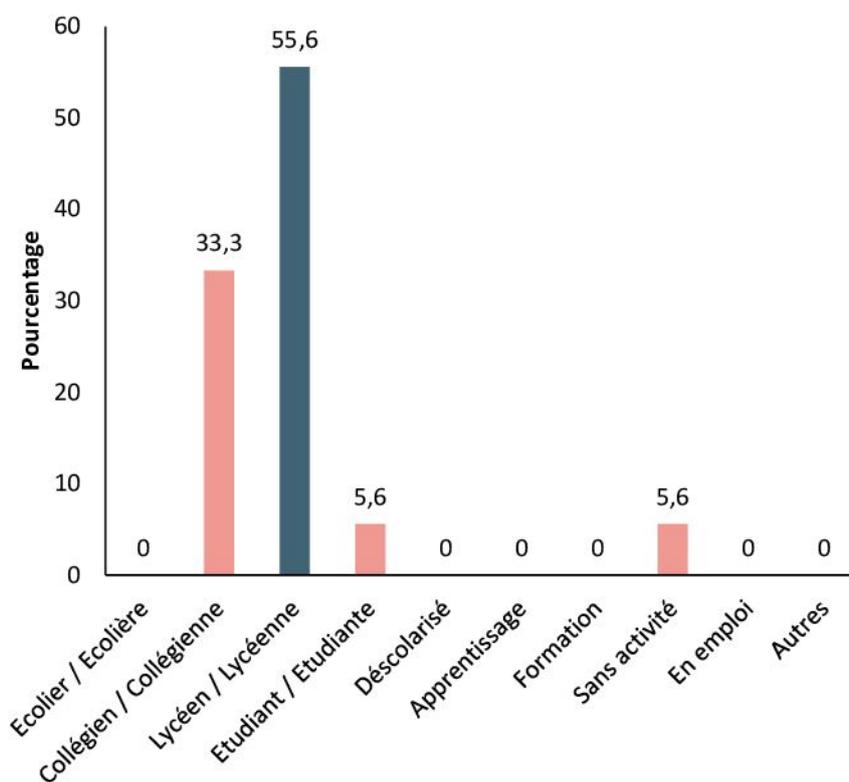
Du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022, le PAEJ a accueilli **18** nouveaux jeunes.

### 1.3 La situation d'insertion

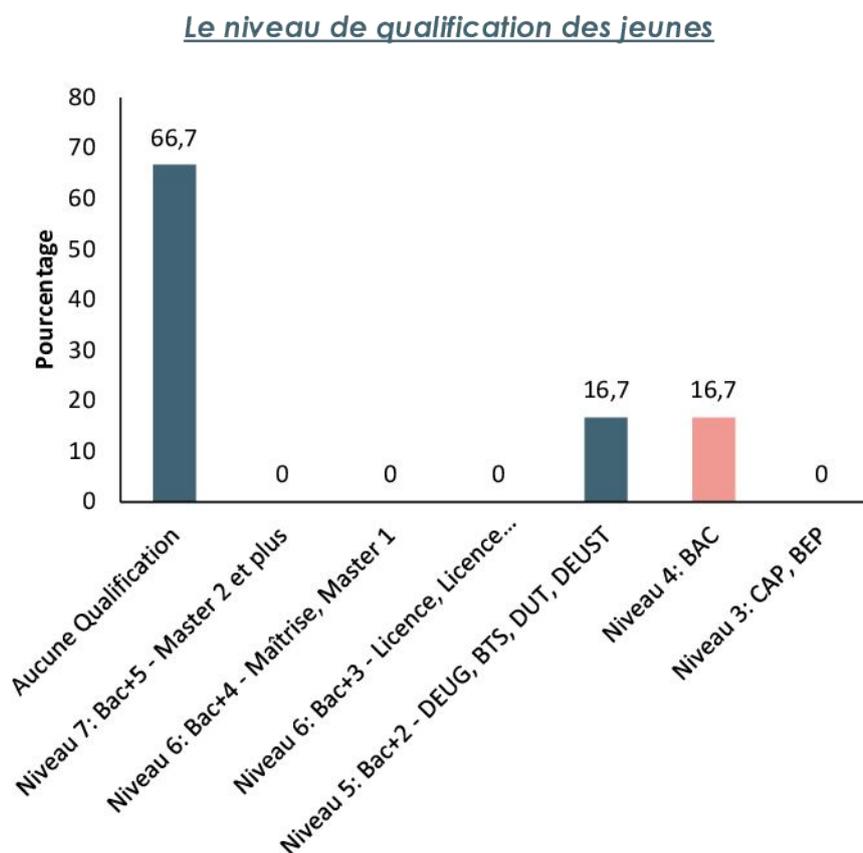
#### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Les jeunes qui fréquentent le PAEJ ont des situations d'insertion variées :

#### La situation d'insertion des jeunes accueillis



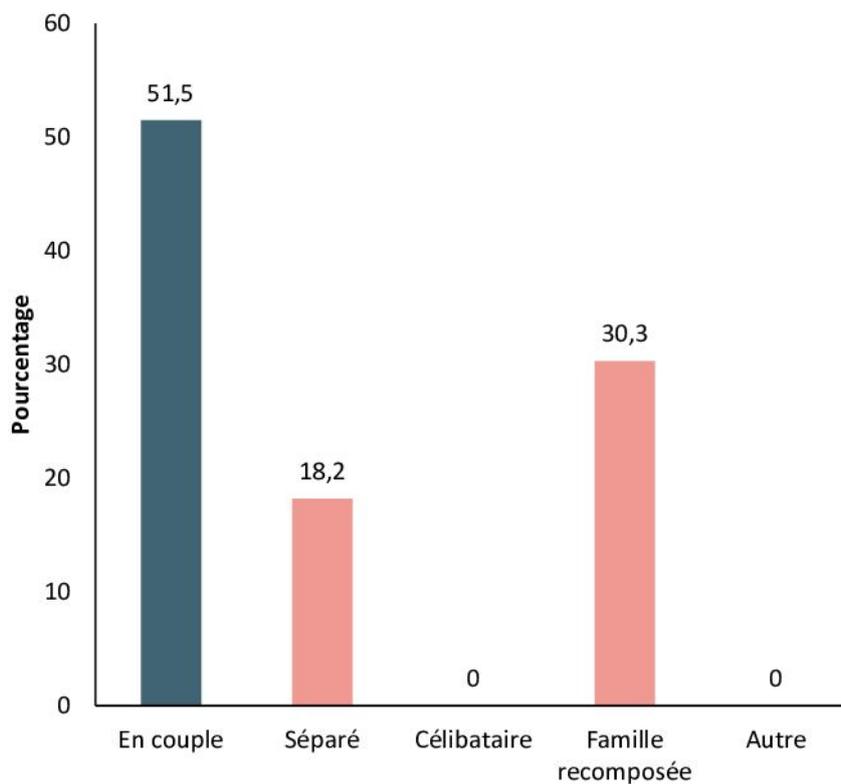
Le niveau de qualification des jeunes est réparti comme suit :



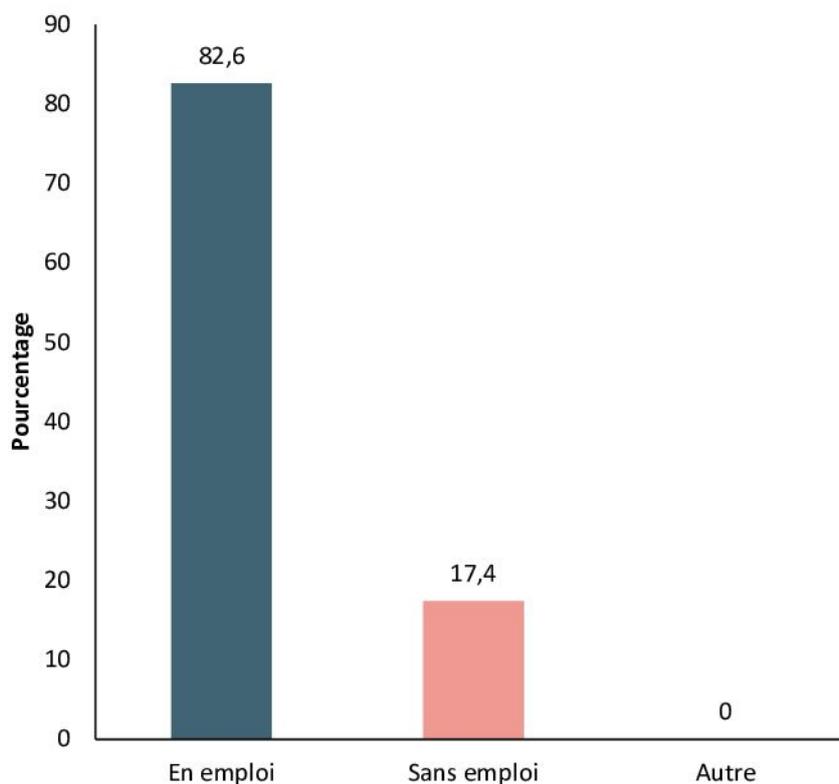
### 1.4 Les parents

Voici la situation des parents des jeunes qui fréquentent le PAEJ et des parents qui fréquentent eux-mêmes le PAEJ :

#### Situation matrimoniale des parents



### Situation professionnelle des parents



### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

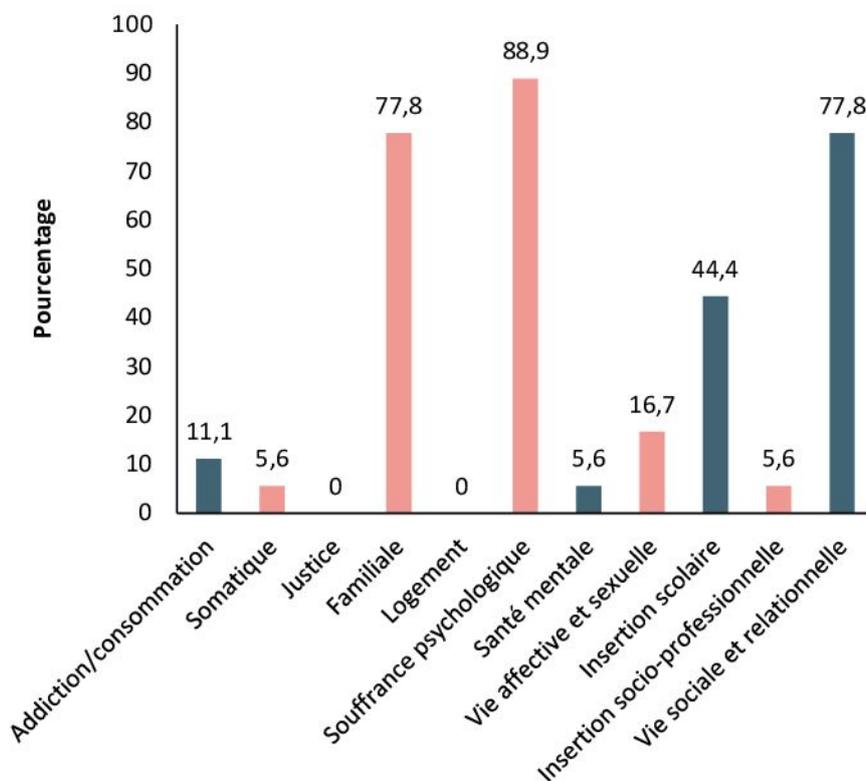
Pourcentage de familles monoparentales : **55.56%**

### **1.5 Les problématiques**

Les jeunes concernés par les suivis du PAEJ ont des problématiques variées :

### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Le pourcentage par problématique globale



Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

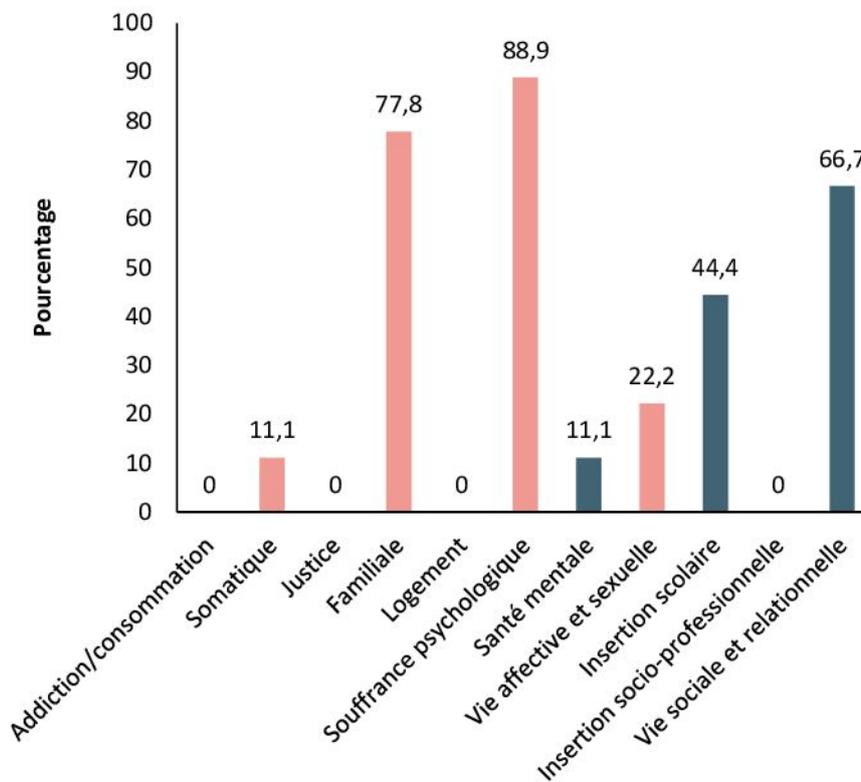
Le pourcentage par problématique précise

Problématique	Pourcentage
Mal-être (Souffrance psychologique)	88.9%
Relation à l'autre / aux autres (Vie sociale et relationnelle)	72.2%
Conflit avec les parents (Familiale)	50%
Orientation scolaire (Insertion scolaire)	22.2%
Problématiques de séparation et / ou de recomposition (Familiale)	22.2%
Conflit entre parents (Familiale)	22.2%

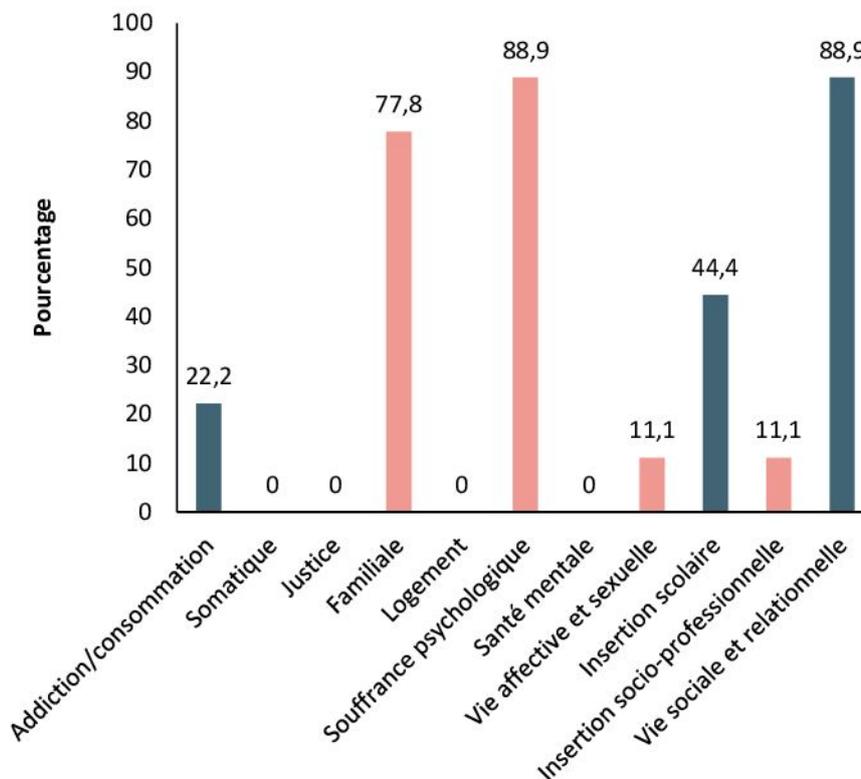
Crises d'angoisse (Souffrance psychologique)	16.7%
Idées suicidaires (Souffrance psychologique)	16.7%
Violence intra-familiale (Familiale)	16.7%
Échec scolaire (Insertion scolaire)	11.1%
Phénomène pubertaire (Vie affective et sexuelle)	11.1%
Tentative de suicide (Souffrance psychologique)	11.1%
Traumatisme (Souffrance psychologique)	11.1%
Questionnements liés à l'inscription dans le lien social (Vie sociale et relationnelle)	11.1%
Décrochage scolaire (Insertion scolaire)	11.1%
Cannabis (Addiction/consommation)	11.1%
Difficulté à vivre sa sexualité (Vie affective et sexuelle)	11.1%
Violence subie (Souffrance psychologique)	11.1%
Rapport à l'autorité (Insertion scolaire)	11.1%
Lien d'attachement amoureux (Vie affective et sexuelle)	11.1%
Contraception (Vie affective et sexuelle)	5.6%
Tabac (Addiction/consommation)	5.6%
Problème d'accès aux soins psychiatrique (Santé mentale)	5.6%

Deuil/Perte (Souffrance psychologique)	5.6%
Questionnements liés à l'inscription dans un groupe (Vie sociale et relationnelle)	5.6%
Violence agie (Souffrance psychologique)	5.6%
Problème de mobilité (Insertion socio-professionnelle)	5.6%
Orientation psychiatrique en réflexion (Santé mentale)	5.6%
Rupture Radicale (Souffrance psychologique)	5.6%
Rupture avec les parents (Familiale)	5.6%
Dépression/Angoisse (Souffrance psychologique)	5.6%
Parents isolé (Familiale)	5.6%
Troubles du sommeil (Somatique)	5.6%
Questionnements liés à la place / le rôle de parents (Familiale)	5.6%

Le pourcentage par problématique pour les jeunes de sexe féminin



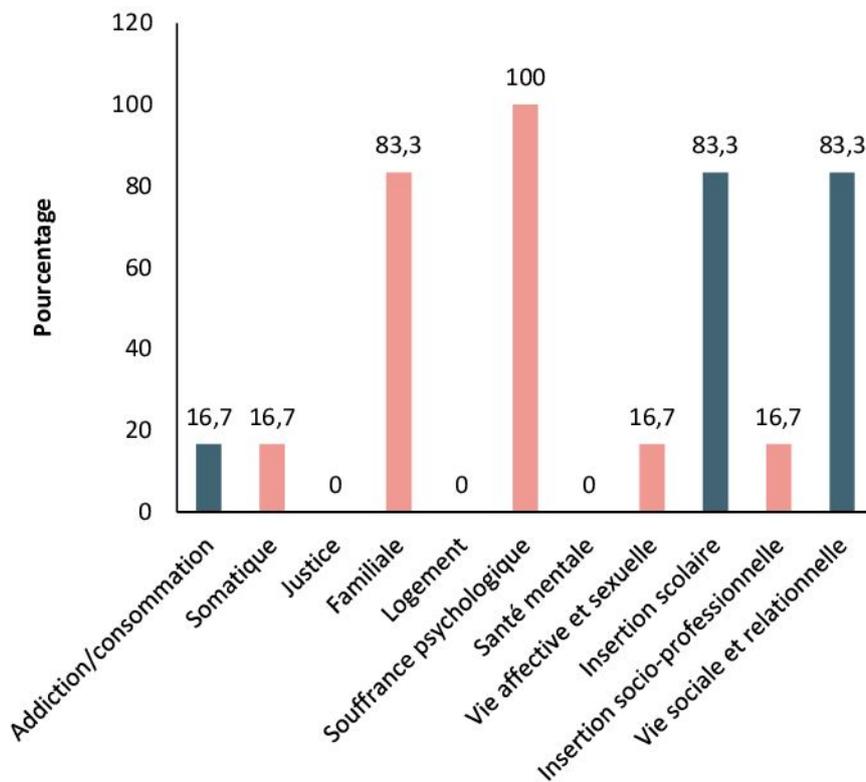
Le pourcentage par problématique pour les jeunes de sexe masculin



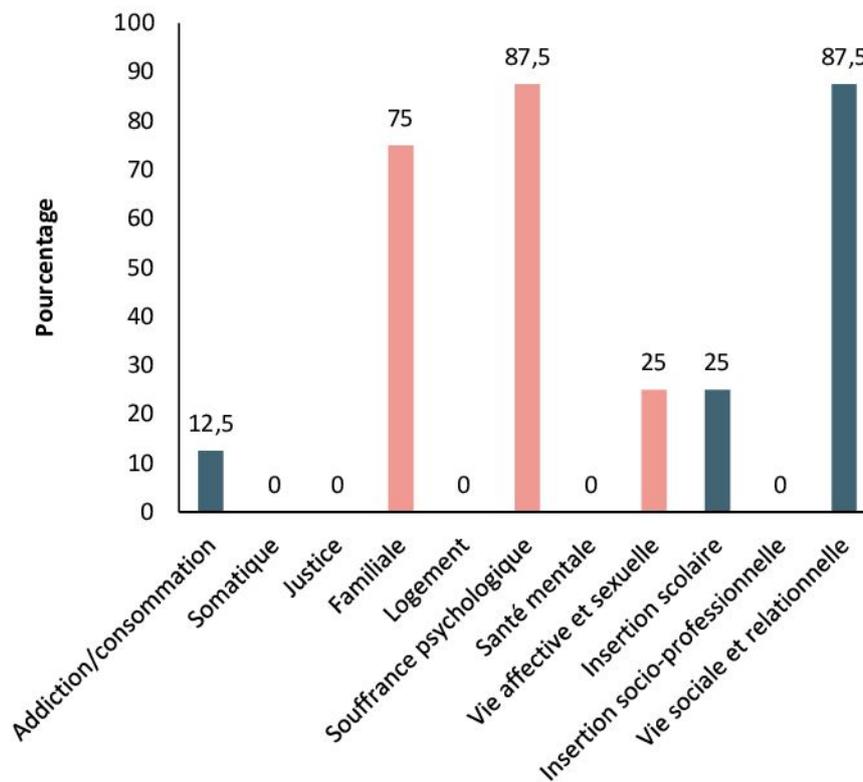
Le pourcentage par problématique pour les jeunes de sexe non binaire

Pas de données pour cet indicateur sur cette période

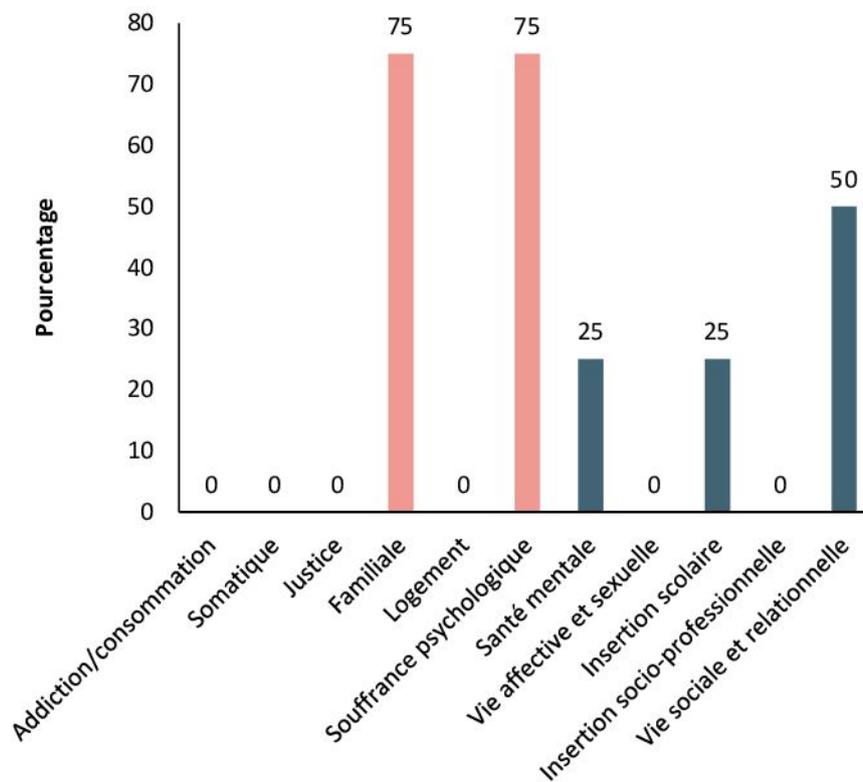
Le pourcentage par problématique pour les jeunes de moins de 16 ans



Le pourcentage par problématique pour les jeunes de 16 à 18 ans



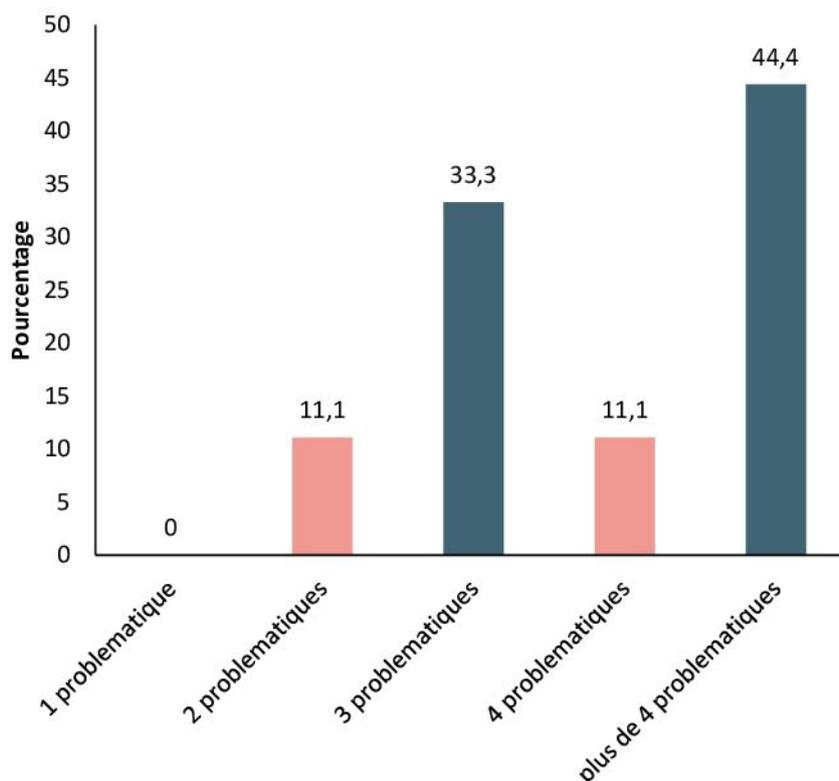
Le pourcentage par problématique pour les jeunes de 18 à 25 ans



**Le pourcentage par problématique pour les jeunes de plus de 25 ans**

*Pas de données pour cet indicateur sur cette période*

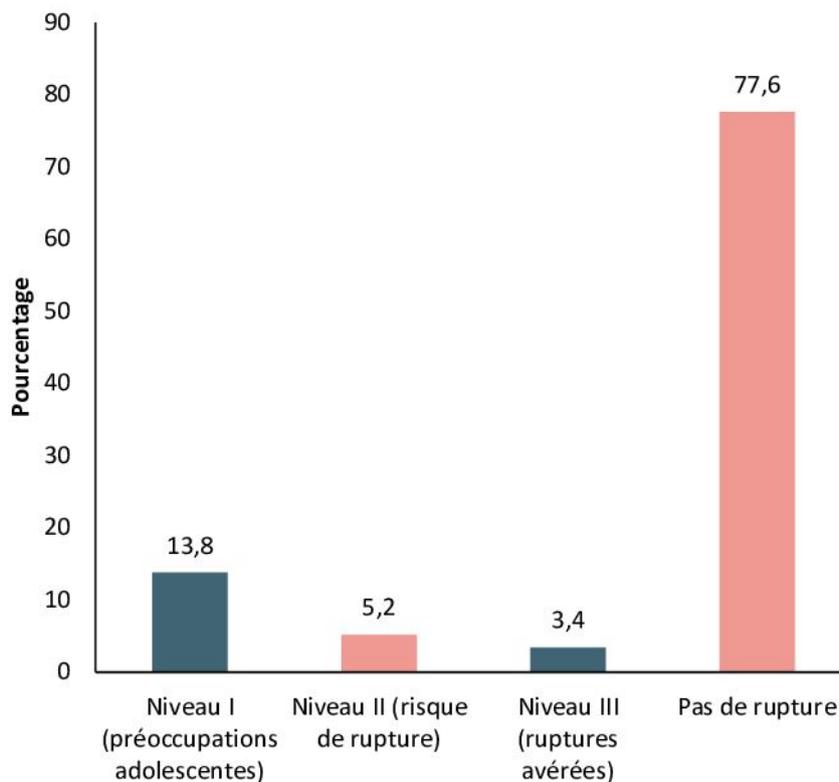
**Le cumul des problématiques chez les jeunes**



**Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022**

Le graphique ci-dessous représente la répartition des niveaux de ruptures des jeunes reçus au PAEJ

Répartition des niveaux de rupture pour les jeunes.

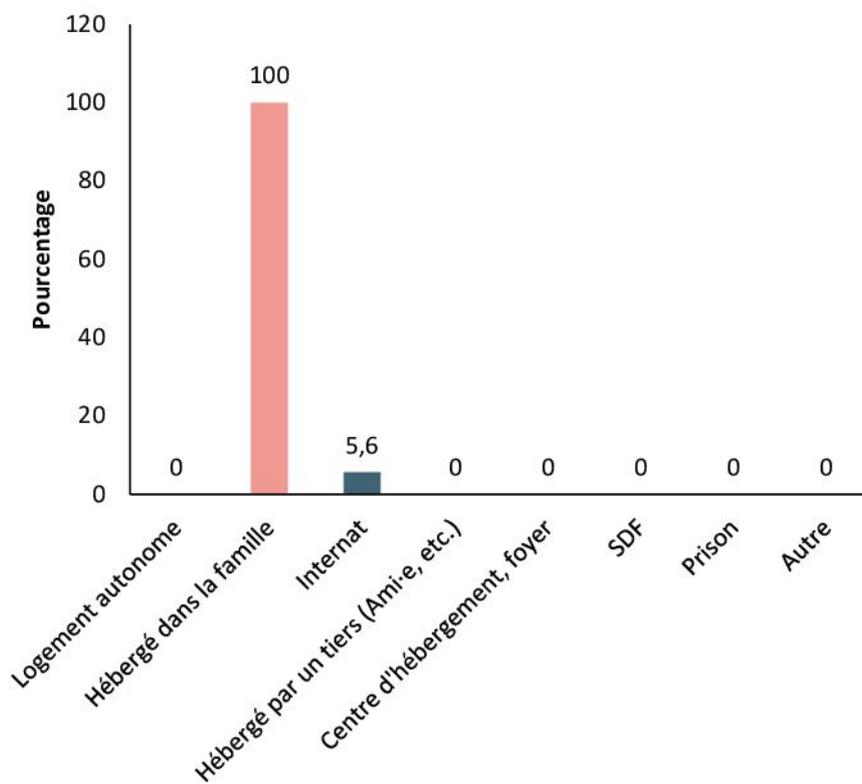


**1.6 Le logement**

Aperçu de la situation de logement des jeunes suivis par le PAEJ :

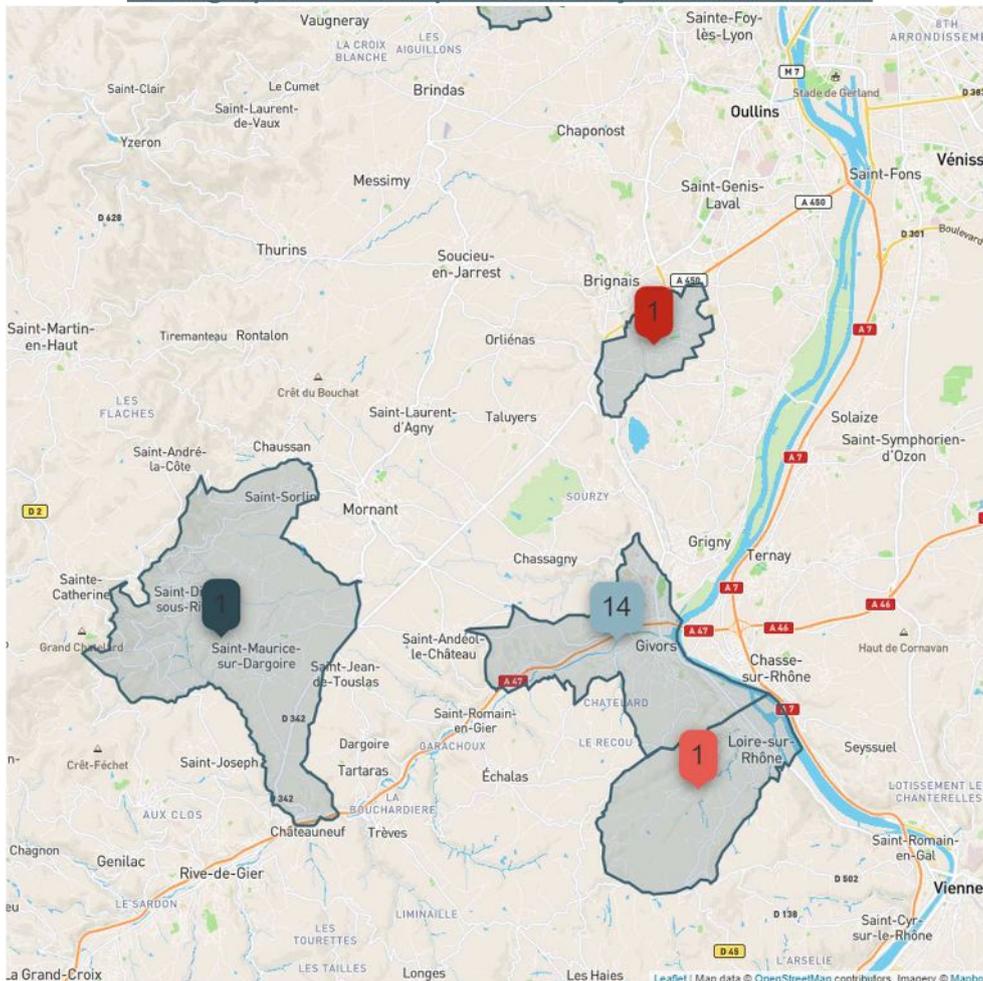
Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

La situation logement en pourcentage global



## 1.7 L'origine géographique des jeunes

### Cartographie de la répartition des jeunes sur le PAEJ



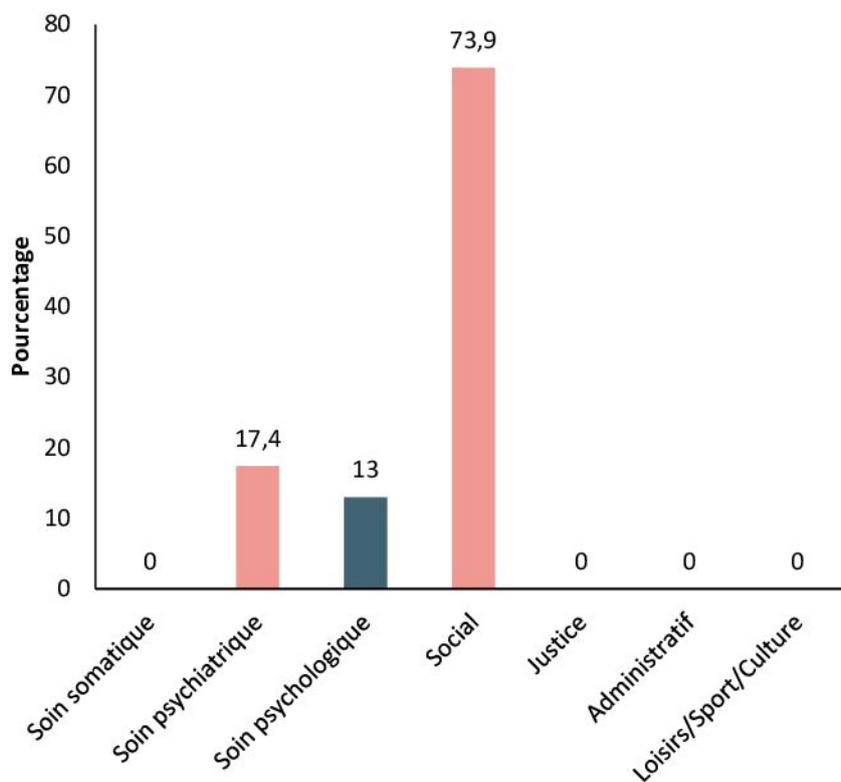
#### Légende

Localisation d'habitation des jeunes	Nombre de jeunes habitant à cette localisation
Craponne	1
Givors	14
Loire-sur-Rhône	1
Chabanière	1
Voures	1

### 1.8 Les orientations

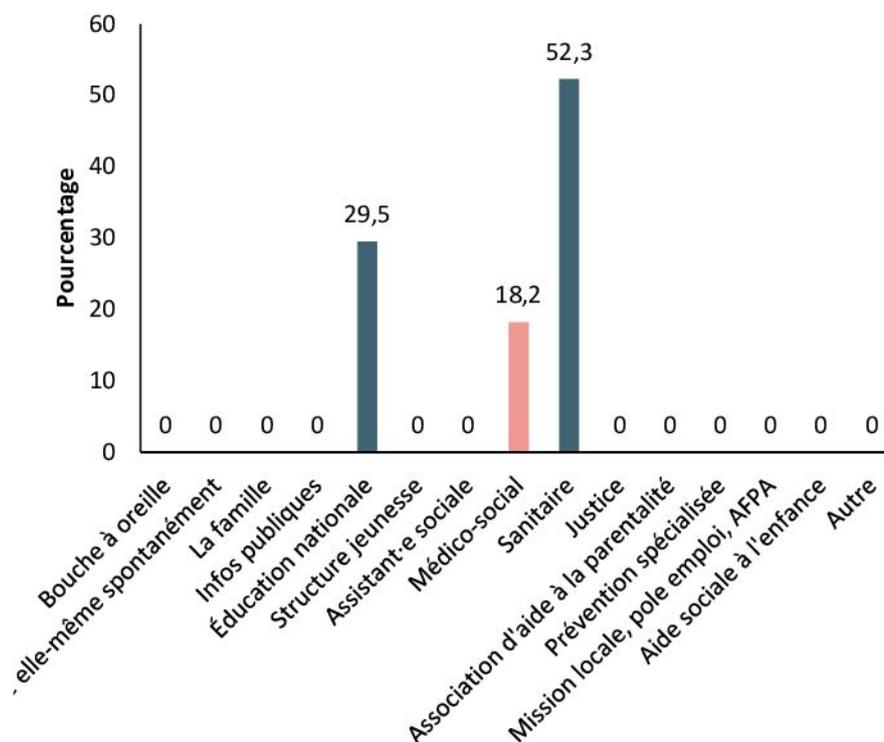
Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Les structures vers lesquels les PAEJ orientent



Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Par qui les jeunes qui viennent au PAEJ sont le plus orientés



## 2 Les actions collectives

### 3.1 Vue d'ensemble

Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Durant la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022, le PAEJ a mené **2** actions collectives qui ont touché **15** personnes réparties en trois types de public :

- Les jeunes : **0**
- Les parents : **0**
- Les professionnels : **15**

Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Localisation des actions collectives par lieux du PAEJ

Localisation	Nombre d'actions collectives
Givors (hors les murs)	2

### 3 Les actions partenariales

#### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Le PAEJ a effectué **21** rencontres partenariales variées. Ces actions représentent **35h30** heures de travail au total du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022 et sont fondamentales pour l'ancrage du PAEJ sur son territoire.

#### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

##### Nombres d'actions partenariales par lieux

Lieux d'accueils	Nombre d'actions partenariales
Permanence principale	8
Givors (hors les murs)	8
Vienne (hors les murs)	2
Vaulx-en-Velin (hors les murs)	1
Lyon - LYON-1ER-ARRONDISSEMENT (hors les murs)	1
(hors les murs)	1

#### Pour la période du 01 avril 2022 au 31 décembre 2022

Le PAEJ est au cœur d'un réseau de **21** partenaires qui lui permet une bonne visibilité et une compréhension des enjeux locaux.

Liste des partenaires avec leur nature

Partenaire	Champ(s) de compétences
Mission Locale GIVORS	Social
Info jeune pays Mornantais	Loisirs sport culture
Maison de la Métropole	Instance de pilotage
CAF	Instance de pilotage
Maison des Adolescents	Institution médico-sociale
CJC	Institution médico-sociale
Fondation AJD LAMNA	Institution médico-sociale
PAEJ "Oxyjeunes" Vienne	Social
Lieu Ecoute (PAEJ Vaulx-en-Velin)	Social
Espace Santé Jeune	Social
Mairie de Givors	Instance de pilotage
PEA (Point Ecoute Adultes)	Social
CPEF Givors	Sanitaire
Pratimedia	Social
Groupe Adolescents et jeunes adultes du CLSM	Instance de pilotage
Sauvegarde 69 Equipe de prévention spé	Social

Lycée Aragon-Picasso	Éducation/université
Lycée CASANOVA	Éducation/université
Espace Jeunesse	Loisirs sport culture
CPA / SCJE	Justice
Alynéa	Social

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 069-266910058-20230404-CA\_DEL230404\_10-DE

CA\_DEL230404\_11

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GIVORS  
SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

**Convocation :** 31/03/2023  
**Affichage de la liste des  
délibérations :** 07/04/2023

**Membres en exercice :** 17 **Président :** Monsieur BOUDJELLABA  
**Présents :** 13 **Secrétaire :** Isabelle DREVET

**L'an deux mille vingt trois, le quatre avril, à 18 heures 30, dans la Salle Broues,**

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Françoise BATUT ; Madame Dalila ALLALI ;  
Madame Nabiha LAOUADI ; Madame Delphine PAILLOT ; Madame Florence MERIDJI ;  
Madame Françoise DIOP ; Monsieur Farid MAHDADI ; Monsieur Damien PELLAT ; Madame  
Françoise MONCHANIN ; Madame Pierrette CHEVROT-MAZZOCCO ; Madame Eliane  
RENARD ; Madame Michelle SERVETON

**ÉTAIENT ABSENTS**

Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Sabine RUTON ; Madame Tiphaine MASSON ;  
Madame Camille MAY

**PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS SOCIALES ET PROJETS POUR LES USAGERS  
REPÉRÉS PAR LE SERVICE EXPERTISE SOCIALE – 2023**

RAPPORTEUR : Françoise BATUT

**1- Rapport :**

Dans le cadre de la direction de l'accompagnement social, il est proposé d'accompagner des personnes repérées par le service expertise sociale et les partenaires sociaux (par des démarches de la vie quotidienne, par des propositions d'activités, des informations) en favorisant le lien social, des moments conviviaux, avec pour objectifs la lutte contre la solitude, la prévention autour de la santé et la reprise de confiance en soi.

Le public concerné : Tout usager repéré par le service expertise sociale ou orienté par les partenaires sociaux. Afin de permettre à un maximum d'usagers, en situation de précarité, de participer aux activités proposées, le coût des activités est faible ou nul.

**PROGRAMME ANIMATION SOCIALES 2023**

Dates	Lieux et Horaires	Contenu	Modalités	Coût
Avril	A définir	Cinéma de	Maximum 12	Coût réel : 98€

Date à définir	Rendez-vous au CCAS	<b>Brignais</b>	personnes + 2 accompagnateurs	Soit 6.30€/pers Coût usager 4 € Transport minibus + Véhicule CCAS
<b>Septembre</b> Date à définir	A définir Rendez-vous au CCAS	<b>Musée de la Mine Saint-Étienne</b>	Maximum 12 personnes + 2 accompagnateurs	Coût réel : 66€ Soit 5.50 €/pers Coût usager 2 € Transport minibus + Véhicule CCAS
<b>Octobre</b> Date à définir	A définir Rendez-vous au CCAS	<b>Parc de Courzieu</b>	Maximum 12 personnes + 2 accompagnateurs	Coût réel : 171.40 € Soit 13 €/pers Coût usager 6 € Transport minibus + Véhicule CCAS
<b>Décembre</b> Date à définir	A définir Rendez-vous au CCAS	<b>Calicéo Sainte-Foy-Les-Lyon</b>	Maximum 12 personnes + 2 accompagnateurs	Coût réel : 222.60 € Soit 15.90 €/pers Coût usager 8 € Transport minibus + Véhicule CCAS

## **2- Conditions d'annulation des sorties et activités à la journée**

Sauf dispositions particulières expresses délibérées pour une activité, les conditions d'annulation qui s'appliquent à l'ensemble des activités proposées par le CCAS (animations sociales) sont celles fixées par la délibération du 3 février 2021 et qui sont rappelées ci-dessous :

- En cas d'annulation du fait de la collectivité, un remboursement total aura lieu ou au prorata temporis.
- Toute annulation du faite de l'utilisateur ne pourra être accordée que sur présentation d'un justificatif attestant d'un motif impérieux. Cette annulation doit être communiquée à l'établissement 72h ouvrables (hors week-end) avant la date de l'activité.
- En l'absence d'annulation dans les délais, un montant de 50% de l'inscription sera facturé sauf cas de force majeure (événement climatique, crise sanitaire, situation médicale attestée).

En cas de force majeure, les conditions de remboursements sont les suivantes :

Régie	Activités	Modalités remboursement proposées
Régie de recette du CCAS	Activités physiques de prévention	Au prorata temporis
	Les sorties diverses	Remboursé en totalité
	Les animations diverses	Remboursé en totalité
	Les séjours	Remboursé en totalité
	Restauration	Néant (paiement au service fait)
	Portage repas à domicile	Néant (paiement au service fait)

Le programme des animations sociales, ci-dessus, peut être amené à être modifié en fonction des conditions sanitaire Covid-19 : le nombre de participants, salle d'accueil, le contenu et la durée des activités, les sorties etc.

En cas d'annulation de l'activité il sera prévu un remboursement du montant versé par l'utilisateur via un RIB.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :  
13 VOIX POUR**

**DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le programme d'animations sociales de l'année 2023 ainsi que les tarifs proposés et conditions d'annulation, exposés ci-dessus.

Le président du CCAS,  
Mohamed BOUDJELLABA

La secrétaire de séance  
Isabelle DREVET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le président du CCAS dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.